

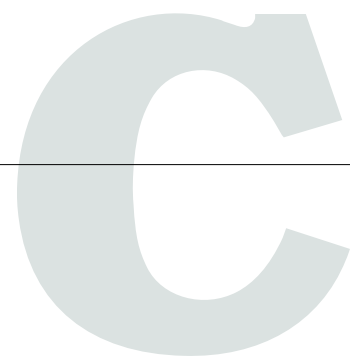
Rapport d'activité

2005



Service Public Fédéral
Affaires étrangères, Commerce extérieur
et Coopération au Développement





Préfaces	5
• Monsieur Karel DE GUCHT, Ministre des Affaires étrangères	6
• Monsieur Armand DE DECKER, Ministre de la Coopération au Développement	7
• Monsieur Marc VERWILGHEN, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique	8
• Monsieur Didier DONFUT, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, adjoint au Ministre des Affaires étrangères	9
1. Les moyens	11
1. L'organisation interne du SPF	12
2. Personnel	17
3. Bâtiments	18
4. Budget et moyens financiers	19
2. Le service au public	21
1. Affaires Consulaires	22
2. Gestion de crise	23
3. La politique	25
1. La Belgique dans le cadre bilatéral	26
2. La Belgique au sein de l'Union européenne	34
3. La Belgique dans le cadre multilatéral	39
4. La Belgique et la mondialisation	42
5. La Belgique et les droits de l'homme	46
6. La Belgique et la coopération au développement	47
Annexes	51
• Organigramme du SPF	52
• Planisphère indiquant les représentations de notre SPF dans le monde 'Belgique et étranger' (décembre 2005)	54
• Colofon	56

Préfaces

P



Préface de Monsieur Karel DE GUCHT, Ministre des Affaires étrangères

Rarement, notre département a connu un début d'année aussi agité qu'en 2005.

Juste avant la nouvelle année, le tsunami a coûté des milliers de vies humaines, dont celles de dix Belges, et a détruit les maisons et l'infrastructure de toute une région. C'était une catastrophe naturelle à une échelle sans précédent et notre approche a dû être à la hauteur.

Le centre de crise et les opérations sur place, sous la direction des Affaires étrangères, ont témoigné, une fois de plus, d'un grand professionnalisme. Les opérations de secours ont été déclenchées rapidement, le traitement des informations a été efficace et les communications se sont déroulées sans problème.

Au cours de l'année écoulée, d'autres dossiers ont encore forcé nos services à donner le meilleur d'eux-mêmes. L'affaire Theunis n'est qu'un exemple parmi d'autres de la manière dont nous intervenons, avec habileté et de manière proactive, afin de défendre les droits et les intérêts des Belges à l'étranger.

À ce sujet, il est essentiel d'entretenir de bonnes relations avec les pays en question. Au niveau bilatéral, des efforts intensifs ont dès lors été consacrés à nos contacts dans le monde entier. Par ailleurs, dans les grandes institutions multinationales, le rôle de la Belgique est souvent plus important que ce qu'on

pourrait attendre de la part d'un petit pays comme le nôtre.

Nous restons ainsi le défenseur de l'Afrique centrale sur la scène internationale. Les transitions en RD du Congo et au Burundi, deux pays qui ont réalisé une avancée historique l'année dernière, réclament d'urgence une aide diplomatique et financière internationales.

Depuis le début de mon mandat, j'ai mis l'accent sur la poursuite du renforcement des liens existants entre la Belgique et l'UE, d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique, d'autre part. En 2005, nous avons poursuivi nos efforts dans cette direction. La visite du président Bush à Bruxelles symbolise la coopération renouvelée. Un 'Gymnich transatlantique' a été organisé à notre initiative et cette réunion semble être le début d'une bonne tradition.

L'année 2005 a également été difficile pour l'Union Européenne. Après l'échec des référendums en France et aux Pays-Bas, l'avenir de l'indispensable constitution européenne semble être remis en question. L'image que la population se fait de l'Union s'est gravement détériorée ces dernières années. L'intégration et l'élargissement sont considérées comme un problème, alors qu'il s'agit précisément d'éléments cruciaux de la solution. Les problèmes concernant les moyens financiers de l'UE venaient encore renforcer ce problème d'image. Enfin, la Belgique, qui a toujours compté parmi les États européens les plus convaincus, a eu un rôle essentiel à jouer pour préserver la dynamique le moteur

de l'unification. Il suffit, par exemple, de voir la discussion sur l'adhésion de la Turquie. À l'avenir, nous continuerons d'assumer ce rôle.

Avec la présidence de l'OSCE en 2006, nous aurons davantage la chance de jouer un rôle important sur la scène internationale. Grâce aux atouts et au savoir faire dont nous disposons, je suis certain que nous le ferons avec éclat.

Karel DE GUCHT
Ministre des Affaires étrangères



Préface de Monsieur Armand DE DECKER, Ministre de la Coopération au Développement

Alors que nous fêtons cette année le 45ème anniversaire de la Coopération au Développement, il est frappant de mesurer combien notre politique d'aide au développement a évolué au cours de ce demi-siècle. Née dans le prolongement de la décolonisation, elle exprima fort longtemps une démarche essentiellement caritative par laquelle les pays européens, en pleine croissance économique, se donnaient bonne conscience en venant en aide aux pays les plus pauvres. Aujourd'hui, notre politique d'aide au développement tout comme celle de l'ensemble de l'Union Européenne a totalement changé de profil. Elle est devenue un élément essentiel d'une démarche stratégique qui consiste à intégrer l'aide au développement dans une politique globale de stabilisation et de sécurisation du monde.

Notre politique de coopération pour un développement humain durable repose pour l'essentiel sur les concepts de partenariat et de concentration géographique de l'aide bilatérale et multilatérale et se veut respectueuse des critères de pertinence pour le développement en étant notamment totalement déliée de tout intérêt économique national et en se concentrant sur des thèmes sectoriels prioritaires :

- la prévention des conflits et la consolidation de la société en vue d'une bonne gouvernance;

- les soins de santé de base y compris la santé reproductive et la lutte contre les maladies tropicales ainsi que contre le virus du Sida;
- l'enseignement de base et la formation professionnelle;
- l'agriculture et la sécurité alimentaire;
- les infrastructures de base.

Consacrant 0,46% de notre revenu national brut à l'aide publique au développement, nos efforts placent la Belgique au 6ème rang mondial par tête d'habitant et, en chiffre absolu, au 11ème rang, des pays contributeurs à l'effort international d'aide au développement.

Les Objectifs du Millénaire restent le fil conducteur de toutes nos actions en faveur du développement. L'adoption des huit Objectifs de Développement du Millénaire a permis une véritable révolution qualitative de l'approche de la société humaine. D'abord parce qu'elle a donné un cadre harmonisé à l'action universelle pour le développement. Ensuite parce que - comme le disait Stanislas Geremek, lors de la conférence 'Entreprendre en Afrique centrale' que nous avons organisée cette année à Bruxelles - ces Objectifs ont créé "la culpabilité de l'indifférence ". Enfin, parce qu'ils sont compréhensibles par tous et quantifiables, et constituent un engagement de tous. Non seulement des États riches qui se sont engagés à financer la réalisation de ces objectifs, mais aussi des pays bénéficiaires de notre aide qui se sont engagés à créer les conditions favorables à leur réalisation.

L'Afrique centrale reste notre priorité. L'évolution positive indiscutable actuellement en cours - avec la stabilisation du Rwanda, le succès du processus électoral au Burundi, et l'évolution au Congo - est, en grande partie due à la politique que la Belgique a menée dans la région des Grands Lacs depuis 1999. Aujourd'hui, il nous faut aider ces pays davantage, pour que leurs transitions démocratiques se transforment en succès, en amélioration de la vie de tous.

L'urgence et l'ampleur de ces défis ne doivent pas nous laisser sans espoir et sans conviction, à l'heure où notre pays célèbre son 175ème anniversaire et le 25ème anniversaire du fédéralisme. A l'heure où nous célébrons aussi le 45ème anniversaire de la coopération au développement belge, nous savons que nous pouvons construire sur notre expérience et sur la qualité de nos agents. Nous croyons aussi que les idées de liberté, de démocratie, de justice, d'égalité et de générosité triompheront.

Armand DE DECKER
Ministre de la Coopération au
Développement

**Préface de Monsieur
Marc VERWILGHEN,
Ministre de l'Économie,
de l'Énergie, du Commerce
extérieur et de la Politique
scientifique**

L'économie mondiale connaît actuellement des temps difficiles. Les mois et les années à venir seront décisifs pour notre prospérité et son avenir. Nous devons dès lors accroître la résistance de notre économie et renforcer notre compétitivité et notre tissu industriel. C'est la tâche qui incombe à chaque pays d'Europe.

En raison de la mondialisation de l'économie et de l'élargissement de l'UE vers l'Europe orientale, les entreprises belges sont confrontées à une concurrence internationale de plus en plus intense.

Au cours de l'année écoulée, l'objectif du commerce extérieur a été le renforcement de la défense des intérêts belges dans le monde, défense assortie de la mise à la disposition d'instruments financiers efficaces destinés à aider les entreprises belges.

Les missions économiques princières en Inde et au Japon ont eu lieu au premier semestre de 2005. Ainsi s'achève provisoirement le périple en Asie (la Chine avait d'ailleurs été visitée en 2003). Il est évident que l'Asie jouera à l'avenir un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale. Chaque pays est en soi un véritable continent alors que la Belgique n'est qu'un mouchoir de poche. La Belgique ne peut

toutefois pas manquer le coche. Avec plus de 80% du PIB qui sont exportés, la Belgique vit essentiellement du commerce extérieur. Le bien-être et le niveau de vie en Asie augmenteront sans arrêt avec la croissance économique. Cela veut dire que le consumérisme des pays asiatiques connaîtra une augmentation proportionnelle dont les effets positifs doivent rejailir sur la Belgique. Les Asiatiques doivent apprendre à connaître la Belgique comme un pays où il fait bon vivre. Dans ce contexte, les touristes asiatiques doivent apprendre à connaître la Belgique comme un pays réputé pour sa fine cuisine et une grande diversité culturelle. La Belgique doit être un défi pour l'entrepreneur asiatique aussi. La Belgique dispose en effet d'une infrastructure excellente et d'une productivité élevée. La Belgique est en outre la porte vers l'Europe (*the Gateway to Europe*).

À côté des missions économiques princières, il est pertinent d'organiser une campagne intensive et continue afin de promouvoir une visibilité permanente de la Belgique dans le monde. Dans le cadre de l'aide apportée aux intérêts belges à l'étranger, une mission économique a été organisée en 2005 qui emmenait la mode belge à Saint-Petersbourg (Russie). Résultat : les créateurs de mode belges pourront désormais participer à l'organisation annuelle *Fashion Seasons*.

Pour conclure, j'ai le plaisir de vous annoncer que 2005 a vu la conclusion d'accords d'investissements avec les États suivants : Ouganda, Congo,

Guatemala, Nicaragua, Chine, Pérou, Madagascar et Soudan.

**Marc VERWILGHEN
Ministre de l'Économie, de l'Énergie,
du Commerce extérieur et de la
Politique scientifique**



Préface de Monsieur Didier DONFUT, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au Ministre des Affaires étrangères

Il y a un an précisément, alors que je venais de prendre les fonctions de Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, je soulignais dans cette même préface ma vocation à coordonner les intérêts européens de la Belgique et ma volonté d'instaurer un bilatéralisme actif avec les autres Etats membres de l'UE, afin de mieux répondre aux défis d'une Europe élargie.

Aujourd'hui, je pense pouvoir affirmer qu'en ce qui concerne ces deux priorités, le bilan des douze mois écoulés est largement positif : grâce aux nombreuses visites effectuées chez mes homologues et à l'important travail de récolte d'information de nos ambassades, la Belgique a pu mieux percevoir l'état d'esprit de ses partenaires dans tous les dossiers importants, et donc préparer dans les meilleures conditions les grands rendez-vous européens.

Cela a permis à notre pays de faire entendre clairement sa voix dans les débats qui sont fondamentaux pour lui, comme la révision de la stratégie de Lisbonne, qui doit remettre l'Union sur le chemin de la croissance, la confection du budget européen pour la période 2007-2013 et la proposition de directive européenne sur les services.

Toujours à propos de la coordination des intérêts européens de la Belgique, il con-

vient également de souligner les progrès importants effectués en matière de transposition des directives européennes en droit belge : grâce à une gestion proactive et un monitoring permanent, notre déficit en la matière a été réduit de moitié au cours de l'année écoulée, ce qui constitue une preuve tangible de la motivation belge à aller plus loin dans l'intégration européenne.

Mais l'année 2005 ne fut toutefois pas, loin s'en faut, marquée exclusivement du sceau de la satisfaction : les échecs des référendums français et néerlandais sur la Constitution européenne, la stagnation des négociations cruciales sur le budget de l'Union, mais aussi la sensation que l'Europe reste impuissante face aux grands problèmes socio-économiques engendrés par la globalisation (chômage, délocalisations, dégradation de l'environnement, ...) ont affecté considérablement l'adhésion citoyenne au projet européen.

Il faut donc que la Belgique et ses partenaires trouvent rapidement le moyen de redonner du sens à ce processus d'intégration européenne, et qu'ils convainquent les 450 millions de citoyens de l'Union de la plus-value de son action dans leur vie quotidienne.

Or, dans un contexte de mondialisation, l'Union se doit d'être compétitive par rapport au reste du monde pour pouvoir créer de la croissance et des emplois de qualité : c'est la seule façon de garantir le bien-être de tous. Il convient donc de finaliser et de développer un marché intérieur européen, le plus grand du monde, qui s'appuie sur des consommateurs

bénéficiant d'un pouvoir d'achat élevé et des entreprises avec un fort potentiel d'innovation. Il faudra aussi éviter les pièges que constituent la concurrence fiscale intra-européenne et le nivellement par le bas des normes sociales et environnementales, qui ne font que renforcer les inégalités et miner l'esprit même du projet européen.

Je placerais donc au cœur de mon action pour l'année à venir ma ferme résolution de convaincre nos homologues européens de la nécessité d'une plus grande convergence interne dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux. Car c'est seulement en s'inscrivant dans une dynamique sociale forte, où les Etats membres bénéficient des moyens budgétaires suffisants pour assurer le respect d'un socle minimal ambitieux de protection sociale, que l'Union pourra garantir la pérennité du projet européen et répondre aux légitimes inquiétudes des citoyens.

Je ne doute pas qu'une amélioration du bien-être des 450 millions d'Européens renforcera leur adhésion et leur compréhension à la Constitution européenne, dont on évaluera en 2006 l'état des ratifications, et dont l'adoption est l'une des conditions du nécessaire approfondissement politique de l'Union.

Didier DONFUT
Secrétaire d'État aux Affaires
européennes, adjoint au Ministre des
Affaires étrangères

1. Les moyens

1



1. L'organisation interne du SPF

La modernisation du SPF

En 2005, la modernisation du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement a demandé à nouveau une importante mobilisation de tous les agents. L'opération BPR (*Business Process Re-engineering*), connue sous le nom de 'programmes d'amélioration', a joué une nouvelle fois un rôle déterminant. Outre la gestion journalière du personnel, de nombreux efforts ont été consacrés à l'élaboration des plans de personnel, à la préparation de l'introduction du nouveau système d'évaluation, à la mise au point d'un plan de formation, à la poursuite de la mise en place de la nouvelle carrière A et à l'adaptation du statut des carrières extérieures. La sécurité a également été l'un des thèmes importants en 2005. Il convient enfin de mentionner le nouveau plan de management du Président du Comité de Direction, qui définit les objectifs du SPF pour les années à venir.

Les programmes d'amélioration

L'année 2005 a vu débiter la phase de mise en oeuvre des programmes d'amélioration définis dans le cadre de l'opération BPR lancée en 2002 dans notre SPF. Pour rappel, ce ne sont pas moins de 109 projets qui avaient été définis au cours de l'année 2004. Depuis janvier 2005, plus de soixante projets ont été lancés, dont une quinzaine sont actuellement terminés ou sur le point de l'être. Nous pouvons nous attendre à ce que la dynamique de modernisa-

tion amorcée soit encore plus visible en 2006. Afin de mener à bien ces projets, notre Département peut compter sur l'engagement de la hiérarchie et sur la motivation et le sérieux de plus de 40 agents qui ont été désignés comme chefs de projet. Ces derniers ont la responsabilité d'un ou de plusieurs projets et font appel à leurs collègues pour les aider dans leur tâche.

Durant l'année 2005, notre SPF a également été aidé dans la réalisation de ses projets de modernisation par le SPF P&O (Personnel et Organisation) et par des consultants externes. Tous ces efforts auront pour effet de faciliter le travail quotidien des agents et d'améliorer le service au public.

Pour soutenir la mise en oeuvre de ce programme de modernisation, la direction ICT est également mise à contribution, avec 69 projets d'appui. Par ailleurs, le *Project Management Office* (PMO) continue de fournir tant une aide méthodologique aux chefs de projet, dans le suivi et l'évaluation des projets, qu'un appui concret ponctuel en cas de besoin.

Les projets terminés au cours de l'année écoulée concernent de nombreux domaines. De façon générale, plusieurs lignes de force peuvent être identifiées :

- Accroître la qualité de notre assistance au citoyen.
- Établir des outils de gestion modernes (ex : gestion par projet, tableau de bord, etc.) et accroître la transparence de cette gestion
- Favoriser l'échange d'informations et la gestion de données grâce aux outils informatiques, et renforcer notre politique de communication

- Recourir à la méthode de « point de contact unique » pour améliorer le travail des services de soutien (personnel, formation, etc.)
- Développer une politique de gestion des connaissances au sein de notre SPF
- Établir des procédures uniformes et simplifiées pour une série de tâches, et moderniser nos activités logistiques, financières et informatiques.

Cette phase de mise en oeuvre coïncide avec l'entrée de notre SPF dans une nouvelle dynamique d'organisation « apprenante » où le souci de la qualité devient une réalité quotidienne.

Ouvrer à une sécurité renforcée

La sécurité est un thème dont l'importance ne cesse de croître au niveau international. Précisons qu'il n'est pas seulement question de sécurité physique à Bruxelles et dans les postes, mais également de sécurité des canaux d'information et de communication. Un groupe de travail spécial a élaboré un plan de politique générale pour la sécurité de l'information, que le Comité de Direction a approuvé le 1er juillet 2005. Depuis cette date, les lignes de force qui y figurent sont progressivement mises en oeuvre. Le changement essentiel apporté au niveau des structures consiste en la mise en place d'un Comité de Gestion de la Sécurité de l'Information (CGSI), où sont représentés tous les services du Département concernés par les questions de sécurité. Le Comité a pour mission de coordonner les différentes activités réalisées au sein des services concernés. Il est présidé par un *Chief security officer* (CSO), qui fait partie des services du Président et

qui fait directement rapport à ce dernier. Dans sa forme actuelle, le CGSI, qui s'est réuni pour la première fois le 23 novembre, est composé de représentants des services Sécurité, Personnel extérieur, Personnel Administration centrale, Bâtiments à l'étranger, Bâtiments à Bruxelles et Sécurité informatique. La présidence est assurée par l'adjoint du Président du Comité de Direction. Au cours des prochains mois, ce comité restreint sera élargi et des représentants d'autres services pourront être invités en fonction des matières traitées.

Sur le terrain, le surcroît d'attention porté à la sécurité s'est notamment concrétisé par les mesures suivantes : installation du premier sas de sécurité RITZENTHALER, installation et réglage correct de systèmes d'alarme et de surveillance dans les postes et actions de sensibilisation en direction des agents à Bruxelles.

Renforcement de l'Autorité Nationale de Sécurité

Conformément aux dispositions d'une nouvelle loi et d'un nouvel arrêté royal, le nombre de membres (SPF et institutions publiques) de l'Autorité Nationale de Sécurité a quasiment doublé. L'Autorité se réunit une fois par mois.

Durant l'année 2005 (jusqu'à fin octobre), l'ANS a délivré 2.305 habilitations de sécurité pour des membres du personnel de divers SPF, d'institutions internationales, de centres nucléaires etc.

La loi soumet en effet l'accès à certaines informations ou à certains matériels sensibles à l'obtention d'une habilitation de sécurité (TRES SECRET, SECRET ou CONFIDENTIEL).

L'ANS sera désormais également associée à la délivrance de certificats et d'avis de sécurité.

Sous peu, certaines demandes spécifiques d'habilitations de sécurité feront l'objet d'un traitement électronique et l'octroi des habilitations pourra également se faire par voie électronique.

Modernisation des carrières extérieures

Tandis que la mise au point d'un statut administratif pour une nouvelle 'carrière extérieure' uniformisée se poursuit, un arrêté royal est également en cours d'élaboration, qui regroupera dans un statut financier unique les indemnités de postes et autres allocations. Le régime des congés et les modalités de retour périodique sont également examinés. La finalisation du statut du personnel contractuel dans les postes se poursuit. Après un arrêté du Conseil d'Etat sur la question de la régularité des examens linguistiques dans le cadre du recrutement des diplomates, il est à nouveau possible de procéder à des recrutements. Une procédure de sélection a été lancée pour les diplomates et les attachés de la coopération, une procédure similaire suivra pour les consuls en 2006.

Un nouveau plan de management

Début septembre, le Président du Comité de Direction a présenté son nouveau plan de management au personnel. Si les lignes de force stratégiques tracées en 2002 s'y trouvent confirmées, le plan se caractérise également par un certain nombre de nouveaux accents impor-

tants prenant en compte d'une part l'environnement international en pleine mutation et d'autre part le processus de modernisation au sein de l'autorité fédérale. En témoigne notamment l'attention accordée au développement d'une approche sur une base régionale tant sur le plan de la gestion que de la politique. Le nouveau plan intègre en outre plusieurs importants projets BPR élaborés par le personnel au cours des années précédentes. Il pose par ailleurs les jalons du futur style de management du SPF et énumère divers indicateurs qui permettront de mesurer le degré de réalisation des objectifs retenus.

Liste diplomatique sur Internet

La Direction Protocole et Sécurité (P&S), compétente en matière de gestion administrative des missions diplomatiques à Bruxelles, a également collaboré à la modernisation du SPF Affaires étrangères. Une première amélioration concerne la liste diplomatique, qui jusqu'il y a peu, circulait exclusivement en version papier, et qui a été placée en 2005 sur le site web du Service Public Fédéral. Cette liste peut désormais être mise à jour à tout moment et consultée plus facilement, également par le public.

Par ailleurs, un projet a été lancé, destiné à la communauté diplomatique : davantage d'informations sur les règles protocolaires seront disponibles sur Internet.

La prestation rapide et efficace de services à la communauté diplomatique reste la première priorité de la Direction du Protocole. A l'heure actuelle, notre SPF

1

1. Les moyens

traite avec 281 missions diplomatiques (bilatérales et multilatérales) totalisant quelque 17.000 personnes bénéficiant de privilèges.

Davantage d'efficacité internationales reconnues

La liste des organisations internationales officiellement reconnues par les Affaires étrangères figure sur le site web du SPF. Trois organisations supplémentaires ont demandé à être reconnues en tant qu'entités pouvant prétendre à divers privilèges et immunités. Dans l'intervalle, des négociations ont débuté avec trois autres organisations, qui doivent déboucher sur la signature d'un accord de siège. A l'heure actuelle, quelque 40.000 fonctionnaires internationaux possèdent une carte d'identité spéciale qui leur a été délivrée par P&S.

Personnel domestique

Durant l'année écoulée, P&S a également continué à suivre de très près la problématique des domestiques privés des diplomates et a pris part activement aux initiatives entreprises à cet égard par la Fondation Roi Baudouin.

Davantage d'efficacité dans l'organisation de la gestion financière

Dans le cadre de la modernisation de notre département, la direction d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (B&B) a mis en oeuvre un certain nombre de programmes d'amélioration destinés à simplifier les procédures de travail relatives à la préparation et à l'exécution de notre budget et à optimiser

les procédures de contrôle. Ces projets ont eu un impact positif non seulement sur l'organisation interne de B&B mais également sur les méthodes de travail de tous les services gestionnaires de crédits.

La direction s'est par ailleurs vu adjoindre plusieurs nouveaux collaborateurs. Les principaux changements, tant pour l'Administration centrale que pour les postes, se situent donc au niveau de la simplification des procédures administratives relatives à l'exécution du budget et de l'amélioration des procédures de contrôle.

Intégration du Bureau financier et de la gestion des recettes consulaires

Afin de pouvoir mieux suivre les flux financiers relatifs aux activités consulaires, tant à l'Administration centrale que dans les postes, le Comité de Direction a décidé d'intégrer dans B&B le Bureau financier ainsi que l'équipe chargée des recettes consulaires. Cette nouvelle équipe concentrera ses efforts sur la rationalisation des flux financiers consulaires entre l'Administration centrale et les postes. Dans le cadre de cette mutation, les recettes consulaires seront progressivement intégrées dans le fonds de roulement des postes.

Le Service Gestion des Risques pilote le système de contrôle interne

L'instauration d'un nouveau système de contrôle interne au sein de chaque SPF constitue un élément important de la réforme du contrôle en matière administrative, budgétaire et de gestion. A cette fin, notre Département a créé un service de Gestion des Risques, qui pilotera la mise en place d'un système de contrôle interne basé sur la métho-

dologie COSO (évaluation sur la base d'un ensemble de normes).

La cellule Contrôle financier interne de la Direction générale de la Coopération au développement a été transférée à B&B2. Ce service s'occupe pour l'instant du suivi de deux projets importants dans le cadre de l'opération BPR. Le premier projet doit permettre de définir de meilleures procédures pour le contrôle interne de la Direction Coopération indirecte. Le second projet vise quant à lui la standardisation des procédures relatives à l'exécution et au contrôle du budget de notre Département. Les nouvelles procédures seront d'application à partir de janvier 2006.

Création d'une cellule de Management Reporting

Le Comité de Direction de notre Département souhaite suivre de manière structurée les programmes d'amélioration en cours et mesurer l'efficacité de l'ensemble de nos activités, tant au sein des Directions générales que des directions d'encadrement. A cette fin, B&B a mis au point une série de tableaux de bord intégrant les principaux indicateurs de performance des Directions générales et des directions d'encadrement. Ces indicateurs permettent de mesurer la qualité de nos prestations et les progrès réalisés dans le cadre des programmes d'amélioration. Ils seront repris dans le plan de management du Comité de Direction.

Les contrôleurs comptables régionaux soutiennent la décentralisation

La décentralisation progressive de la gestion budgétaire du Département vers les postes équivaut à une sorte de simplifi-

1. Les moyens

cation administrative très appréciée de nos agents dans les postes et à l'Administration centrale. Pour qu'elle puisse avoir lieu, il est toutefois nécessaire de décentraliser également nos compétences en matière de contrôle et d'appui.

Afin d'atteindre cet objectif, le Département a créé une nouvelle fonction, celle de contrôleur comptable régional. Ces agents, qui sont des experts en matière de gestion budgétaire, financière et comptable, seront progressivement intégrés dans notre réseau de postes. Ils seront compétents pour une région englobant les circonscriptions de plusieurs postes. Si du point de vue fonctionnel ils dépendent du Directeur d'encadrement de B&B, ils dépendent sur le plan administratif du chef de poste auquel ils sont adjoints.

AccountingNet optimise la gestion financière

La modernisation de notre organisation doit s'accompagner de la modernisation de nos applications informatiques. En collaboration avec ICT (Technologie de l'Information et de la Communication), B&B a mis au point un programme de gestion budgétaire, financière et comptable: AccountingNet. Ce nouveau système doit permettre aux postes, aux contrôleurs comptables régionaux et aux agents de l'Administration centrale de suivre en temps réel l'évolution des crédits des postes, d'anticiper les problèmes et de réaliser en temps utile les corrections et arbitrages requis. Ce système comprendra également les rapports destinés à nos organes de contrôle. La désignation des comptables s'effectuera en fonction du déploiement

de cette application dans les postes et à l'Administration centrale.

TravelNet et Amadeus gèrent dorénavant les voyages

Les agents dans les postes et à l'Administration centrale voyagent de plus en plus. En 2004, B&B3 a acheté quelque 1.800 billets pour de nombreuses destinations dans le monde entier. Afin de faire face à une complexité croissante, le Département a opté pour le système de réservation Amadeus, qui permet de rechercher en permanence les conditions de prix les plus avantageuses et d'effectuer en interne les tâches de base en matière de réservation, ce qui permet de réduire considérablement les coûts. Afin de simplifier la gestion administrative et budgétaire des missions, ICT et B&B ont mis conjointement au point le système TravelNet. Ce système établit déjà les ordres de marche mais en 2006, il permettra en outre le suivi du budget, le paiement des avances ainsi que le traitement et l'enregistrement des états

de débours dans le système central du Département.

Nouvelle approche en matière d'attribution des ordres

Au service des Ordres, quatre projets BPR ont été finalisés en 2005, avec pour corollaire une meilleure circulation des informations et une efficacité accrue au niveau du processus d'attribution. Cette amélioration s'explique notamment par le regroupement des demandes d'attribution de distinctions honorifiques. Le nombre de brevets types a par ailleurs été ramené de neuf à trois et les brevets ont désormais une nouvelle présentation, plus attrayante.

Par ailleurs, le service a travaillé en étroite collaboration avec les services du Premier Ministre sur un avant-projet de loi relatif à l'attribution de distinctions honorifiques dans les ordres nationaux. Entre-temps, cet avant-projet a été soumis au Parlement par le gouvernement.

Dorénavant il n'y aura plus que trois types de brevets

© SPF Affaires étrangères, Hassan Nassar



1

1. Les moyens

Coopérer dans un contexte fédéral

Evaluation de la coopération avec les Régions et les Communautés

Durant la réunion de la Conférence Interministérielle 'Politique étrangère' (CIPE) du 15 mars 2005, il a été décidé, dans le cadre du 'Comité Article 15/22', de lancer avec les Régions et les Communautés un exercice visant à évaluer, et le cas échéant, à réviser l'Accord de Coopération de 1994 relatif aux attachés économiques et commerciaux régionaux et aux modalités de promotion des exportations, ainsi que l'Accord de Coopération de 1995 relatif au statut des représentants des Communautés et Régions au sein des postes diplomatiques et consulaires. Cet exercice, dont les résultats seront présentés en temps utile à la Conférence Interministérielle 'Politique étrangère', est coordonné et présidé par le service Carrefour des Régions et Communautés.

La Conférence Internationale sur le Fédéralisme

Du 3 au 5 mars 2005, la Belgique a accueilli la troisième Conférence Internationale sur le Fédéralisme. Cette conférence était une initiative conjointe du gouvernement fédéral et des gouvernements des Communautés et des Régions. L'événement a été l'un des points d'orgue des festivités autour du 175ème anniversaire de l'indépendance de la Belgique et du 25ème anniversaire du fédéralisme. Une équipe spéciale de notre Service Public Fédéral a pris en

charge la préparation et l'organisation de la conférence.

La conférence, qui s'est déroulée dans les bâtiments du Parlement européen, a été couronnée de succès. Le Premier Ministre Guy Verhofstadt et les Ministres-Présidents des Communautés ont prononcé les discours d'ouverture, en présence de S.M. le Roi Albert. Plus de 800 participants d'une bonne cinquantaine de pays étaient présents : chefs d'Etat et de gouvernement, ministres des Affaires étrangères, ministres techniciens et hauts fonctionnaires, représentants de la société civile, universitaires, journalistes et jeunes. Les participants ont échangé idées et expériences sur la question de savoir comment le fédéralisme dans toute sa diversité peut contribuer à la bonne gouvernance, à la prospérité et au bien-être, à la paix et à la démocratie, mais également à l'éclosion d'une identité propre dans un monde de plus en plus globalisé. Une attention particulière

a été portée à divers thèmes tels que la prévention des conflits, les efforts de consolidation nationale ('nation-building') et les tendances fédéralistes au sein des organisations internationales de coopération. Le discours de clôture a été prononcé par Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, en présence du Prince Philippe.

Exposition '175 ans de diplomatie belge'

Pour la Belgique, l'année 2005 a été une année commémorative. Notre pays a fêté ses 175 ans d'indépendance et ses 25 ans de fédéralisme au travers d'un large éventail d'activités, modestes ou d'envergure.

L'ancienne et prestigieuse bibliothèque du Palais d'Egmont a abrité une exposition intitulée '*175 ans de diplomatie belge: engagement à travers le monde*'. Cette exposition rétrospective a présenté un chapitre parfois méconnu de

Inauguration officielle de l'exposition *175 ans de diplomatie belge* au Palais d'Egmont à Bruxelles, en présence de S.M. le Roi Albert II

© SPF Affaires étrangères, Dominique Decuyper



1. Les moyens

notre histoire. La Direction Presse & Communication (P&C) a été la cheville ouvrière de l'organisation de cette exposition. Les visiteurs ont pu suivre un parcours chronologique à travers 175 ans de diplomatie belge, depuis les débuts de la Belgique indépendante jusqu'au fédéralisme d'aujourd'hui, en passant par le multilatéralisme de l'après-guerre. Tous ces grands moments de l'engagement belge sur l'échiquier européen et mondial ont retenu l'attention du public.

Cette exposition a également permis au public de découvrir l'évolution de la carrière diplomatique et consulaire, la vie quotidienne aux Affaires étrangères et le cadre de travail des acteurs de notre diplomatie à Bruxelles et à l'étranger.

Tout un parcours mis à la portée des visiteurs grâce à une sélection de documents d'archives, de photographies, de souvenirs audio-visuels, d'objets-symboles de la nation. La présentation d'une table garnie destinée à des hôtes de marque et le costume de gala d'un ambassadeur ont apporté à l'ensemble une touche de réalisme.

Durant les deux mois où l'exposition a été accessible au public, plus de 8.000 visiteurs se sont pressés au Palais d'Egmont, aussi bien de l'étranger proche ou lointain que de toutes les régions de la Belgique. Le concept, la présentation, l'environnement choisi et les explications des gardiens/guides ont été très appréciés : P&C avait donc tout lieu de considérer cette exposition comme l'un des événements marquants de l'année écoulée.

2. Personnel

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement a poursuivi, en collaboration avec le SPF Personnel et Organisation, ses efforts en matière de modernisation de la politique du personnel et ce, dans le cadre notamment de la réforme en cours au sein de la fonction publique.

L'objectif poursuivi vise tout autant à un personnel mieux formé et plus compétent et à des structures de personnel qui correspondent mieux aux besoins réels.

Le plan de personnel 2005 pour l'Administration centrale prévoyait un accroissement de quelque 82 unités, en partie en remplacement des départs. Son exécution sera finalisée en 2006.

Les tableaux ci-dessous reproduisent, en date du 1er novembre 2005, la composition des effectifs à l'Administration centrale et à l'étranger, ainsi que le nombre et le type de postes.

Sur un planisphère que vous trouverez en annexe à la fin du rapport, vous pourrez découvrir la localisation des différents types de postes.

Effectifs du SPF à l'Administration centrale et à l'étranger (1/11/2005)

Total des agents statutaires et contractuels à l'Administration centrale:

Statutaires carrière intérieure	642
Contractuels	523
Diplomates	150
Chanceliers	62
Attachés de la Coopération au développement	16
Total à l'Administration centrale	1393

Total des agents statutaires et contractuels dans les postes, les Représentations Permanentes à l'étranger ainsi que dans les Représentations Permanentes à Bruxelles:

Diplomates	250
Chanceliers	124
Attachés de la Coopération au développement	37
Contractuels expatriés	153
Contractuels engagés sur place	1515
Total dans les postes, les RP à l'étranger et les RP à Bruxelles	2079
Total général (ensemble de l'Administration centrale, des postes et RP)	3472

1

1. Les moyens

L'année 2005 a vu l'ouverture de deux ambassades, à savoir à Doha (Qatar) et à Astana (Kazakhstan) et d'un Consulat-général à Guangzhou (Chine). Les postes suivants ont été fermés : le consulat-général à Sydney, le consulat à Malaga et la Représentation permanente auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye.

Nombre et type de postes diplomatiques et consulaires (1/11/2005)

Postes	
Ambassades	92
Consulats généraux	17
Consulats	9
Représentations Permanentes	10
Bureaux de Coopération *	4
Total	132

* Il s'agit uniquement des bureaux de coopération où il n'y a pas de poste diplomatique belge: Bamako (Mali), Cotonou (Bénin), Maputo (Mozambique) et Niamey (Niger). Vingt bureaux sont installés dans les locaux d'une ambassade, d'un consulat général ou d'une Représentation Permanente.

3. Bâtiments

Bâtiments à l'étranger

Le Département gère environ 350 bâtiments à l'étranger, dont plus de la moitié en qualité de propriétaire. La valeur totale de nos propriétés immobilières s'élève à près de 375 millions d'euros. Cela concerne principalement des résidences officielles des Chefs de poste.

Les autres bâtiments, essentiellement les chancelleries, représentent ensemble un coût de location annuel de 9 à 10 millions d'euros par an.

Pour 2005, on a prévu un budget d'investissement de 11.979.000 euros. Le budget d'acquisition s'élevait à 2,4 millions d'euros.

Le Master Plan des bâtiments donne une programmation indicative des dépenses et revenus du Fonds organique des Bâtiments pour les quatre prochaines années. Cela concerne les principales opérations immobilières et les projets prioritaires de rénovation et de construction.

Bâtiments à Bruxelles

Ces bâtiments sont loués. Le bâtiment principal Egmont I se situe au 15 rue des Petits Carmes. La construction d'Egmont II, entamée en juin 2004, sera achevée fin 2006.

Egmont II remplacera une série de locaux, actuellement loués à différents endroits : rue de Namur, n° 48, 59 et 72, rue de Bréderode, n°6, rue Crespel, n° 2-4, et rue Haute, n° 139. Par ailleurs, le Département gère, en collaboration avec la Régie des Bâtiments, le Palais d'Egmont et le Château de Val Duchesse.

4. Budget et moyens financiers

Aperçu du budget Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Depuis l'exercice budgétaire 2004, les moyens prévus pour les Affaires étrangères, le Commerce extérieur et la Coopération au Développement sont intégrés et repris dans un seul budget.

Total budget 2005 ajusté

- Crédits d'engagement: 1.230.931.000 euro
- Crédits d'ordonnement: 1.260.761.000 euro

Division organique	Programme	Intitulé/sujet	Montant en engagement (en milliers d'EUR)	Montant en ordonnancement (en milliers d'EUR)
01		Organes stratégiques du Ministre des Affaires étrangères	2.717	2.717
02		Organes stratégiques du Ministre de la Coopération au Développement	2.396	2.396
11		Organes stratégiques du Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, adjoint au Ministre des Affaires étrangères	1.295	1.295
21		Organes de gestion	63.286	63.286
	0	Direction et gestion	63.286	63.286
40		Services généraux	11.458	11.458
	1	Protocole	653	653
	2	Formation	1.690	1.690
	3	Conférences, séminaires et autres manifestations	1.895	1.895
	4	Aide Humanitaire	1.178	1.178
	5	Représentation à l'étranger	1.465	1.465
	6	Communication, information et documentation	1.557	1.557
	7	Collaboration Internationale	3.020	3.020
42		Postes diplomatiques, consulaires et de coopération	170.582	166.208
	0	Programme de subsistance	157.250	157.701
	1	Fonds des bâtiments	13.332	8.507
43		Direction générale des Affaires juridiques	546	546
	0	Programme de subsistance	546	546
51		Direction générale des Affaires bilatérales	6.836	6.836
	0	Programme de subsistance	395	395
	1	Relations bilatérales	3.835	3.835
	2	Expansion économique	2.606	2.606
52		Direction générale des Affaires consulaires	11.193	11.193
	0	Programme de subsistance	10.881	10.881
	1	Organismes internationaux	115	115
	2	Aide humanitaire	197	197
53		Direction générale des Affaires multilatérales et de la Mondialisation	125.402	127.377
	1	Relations multilatérales	73.621	73.621
	2	Politique scientifique	3.294	3.294
	3	Coopération	475	475
	4	Aide humanitaire	48.012	49.987
54		Direction générale de la Coopération au Développement	831.872	864.101
	0	Programme de subsistance	2.979	2.979
	1	Coopération gouvernementale	194.422	175.241
	2	Coopération non gouvernementale	186.475	187.402
	3	Coopération multilatérale	282.816	399.619
	4	Interventions spéciales	165.180	98.860
55		Direction générale de la Coordination et des Affaires européennes	3.348	3.348
	1	Relations européennes	3.348	3.348

2. Le service au public

2



1. Affaires Consulaires

Nouvel élan donné à la lutte contre le terrorisme

En 2005, le département a à nouveau été confronté à la problématique du terrorisme. Dans un certain nombre de dossiers, les Affaires étrangères peuvent fournir une contribution utile à l'intervention d'autres départements ainsi que de la police et de la justice.

La lutte contre le terrorisme est un des secteurs prioritaires des activités consulaires. Demandes de visa, délivrance de passeports, sécurisation des documents de voyage, enregistrement des données biométriques, tous ces domaines revêtent un aspect sécurité important. Notre pays se

trouve actuellement à la pointe en ce qui concerne l'application des nouvelles technologies: avec un an d'avance, la Belgique a été le premier pays au monde à délivrer un passeport doté d'une puce électronique. Nous avons également été le premier pays à organiser le contrôle de ce passeport aux frontières (aéroports et ports).

De concert avec la France, nous participons à la première expérience, au sein de l'Union Européenne, d'enregistrement des empreintes digitales et de photos numériques lors de demandes de visa.

Avec ces nouvelles initiatives, les Affaires étrangères ont à nouveau donné un signal fort en 2005, prouvant que la lutte contre la fraude en matière de documents de voyage et d'immigration illé-

gale figurent très haut sur la liste de nos priorités. En 2005, la coopération avec d'autres pays a été renforcée dans le domaine de l'échange d'informations et de l'intervention judiciaire. Un grand nombre d'ambassades et de consulats belges ont apporté leur propre contribution, bénéficiant à ce niveau de l'appui de l'administration centrale à Bruxelles. Les Affaires étrangères sont plus que jamais à la disposition des autres instances, tant sur le plan de la collecte que du contrôle des informations. La concertation permanente avec nos principaux partenaires au niveau national et à l'étranger est, en définitive, la raison d'exister du département et nous pouvons souvent faire la différence grâce à notre action d'appui et à notre vaste réseau à l'étranger.

Par ailleurs, il est établi qu'au cours des années à venir, de nombreux efforts devront encore être déployés dans le cadre de la thématique de la lutte contre le terrorisme. Une attention particulière sera accordée à la formation des consuls, des diplomates et des agents visa au niveau de la lutte contre le terrorisme et de la prévention. Toute information utile en provenance de l'étranger sera transmise sans tarder aux autorités belges compétentes. Seule une diffusion rapide et efficace de toutes les informations disponibles permettra à notre pays de rester un endroit sûr pour tous ses habitants.

Délivrance de visas et monitoring

Au cours de l'année écoulée, la DGC s'est une nouvelle fois beaucoup investie dans le monitoring de la délivrance des visas dans les postes. Lors du monito-

Le nouveau passeport belge doté d'une puce électronique peut être lu et décodé au moyen d'un ordinateur portable ou d'un ordinateur de poche © BELGA





ring d'une ambassade ou d'un consulat, une attention particulière est accordée à l'organisation de la section Visas et notamment au service rendu au client. Il s'agit de vérifier s'il n'y a pas d'étapes superflues dans le traitement des dossiers, s'il est possible d'informer le demandeur sur l'état d'avancement de son dossier sans qu'il doive se déplacer jusqu'au poste, et si les demandeurs qui viennent de loin sont accueillis avec suffisamment de souplesse.

Un certain nombre de postes ont déjà reçu des recommandations en ce sens. Par ailleurs, il est instamment demandé que soit placée sur les sites Internet des postes l'information locale concernant les visas ; p. ex. la constitution du dossier, les informations pratiques pour l'introduction de la demande, les heures d'ouverture, etc. Ce moyen de communication moderne permet d'informer le public de manière claire et complète et rend souvent inutile le déplacement jusqu'au poste. Cela signifie en outre un gain de temps pour le poste, qui reçoit moins d'appels téléphoniques et de demandes écrites de renseignements et peut presque toujours renvoyer au site Internet.

En 2005, la méthode de travail de la section Visas à Kinshasa a fait l'objet d'un examen approfondi et a été affinée, ce qui s'est traduit par un gain de temps considérable pour le demandeur de visa et par une réduction de la charge de travail du poste. Un exercice analogue est actuellement en cours à la section Visas à Casablanca, en vue d'y réduire les délais de délivrance. L'objectif est de supprimer quelques étapes dans le traitement des

dossiers et d'optimiser l'ensemble du processus de délivrance des visas. Dans les deux postes susmentionnés, ce sont surtout les dossiers d'établissement qui ont été examinés, car ils sont plus complexes en ce qui concerne la constitution et l'évaluation que les dossiers pour un court séjour et car ils impliquent par conséquent une plus grande charge de travail pour toutes les parties concernées. En coopération avec l'Office des Étrangers du SPF Intérieur, un groupe

de travail a été créé. Son objectif est la réduction des délais de délivrance des visas, tant dans les postes qu'à l'Office des Étrangers. Le groupe de travail a déjà tenu un certain nombre de réunions utiles et la réflexion se poursuit.

La comparaison des chiffres de 2004 (12 mois) et de 2005 (9 mois) donne les résultats suivants pour l'ensemble des postes connectés à l'application électronique VisaNet :

	2004	2005
Délivrance d'office par les postes	63 %	68 %
Soumis à l'Office des Étrangers	37 %	32 %

Tous les postes diplomatiques et consulaires sont concernés, à l'exception de l'ambassade à Luanda qui sera bientôt connectée, elle aussi, au réseau électronique.

À l'avenir, les postes seront à nouveau invités à recourir autant que possible à la délivrance d'office, dans la mesure où les instructions en vigueur le permettent, et à ne soumettre à l'Office des Étrangers que les cas douteux suffisamment argumentés.

2. Gestion de crise

Notre SPF, un secours dans les situations d'urgence

Depuis 2003, le service 'Centre de Crise - Avis de voyage - B-FAST' est opérationnel au sein de notre SPF; des dispositions supplémentaires requises ont été prises pour faire face plus efficacement aux situations d'urgence. Nous distinguons dans ce contexte trois domaines d'action:

- assistance aux compatriotes dans des situations de crise à l'étranger;
- avis de voyage destinés aux compatriotes;
- de l'appui aux populations locales en détresse, via B-FAST.

Assistance aux compatriotes à l'étranger

A côté des situations problématiques individuelles (vol, perte de papiers, accidents), pour lesquelles intervient l'assistance consulaire habituelle, des situations impliquant des groupes plus ou moins importants de compatriotes et susceptibles de constituer une menace pour leur sécurité peuvent également se présenter. Dans ce cas, la décision peut être prise de rendre le Centre de Crise opérationnel.

Le Centre de crise joue le rôle de coordinateur, et assure la diffusion de l'information aux victimes elles-mêmes, aux membres de leur famille et à la

population. L'action menée dans ce cadre se fait toujours en étroite collaboration avec nos postes diplomatiques et consulaires dans les pays concernés.

En 2005, le Centre de crise a été ouvert à deux reprises : l'opération commencée fin décembre 2004, lors du séisme et du tsunami en Asie du Sud-Est, s'est poursuivie en janvier 2005. En raison de l'étendue de cette catastrophe, le Centre de crise a reçu en quelques jours plus de 10.000 appels de compatriotes inquiets. La majorité des appelants signalaient des personnes disparues ou demandaient de les aider à localiser celles-ci. Des recherches intensives et minutieuses ont permis de réduire une première liste de 4.000 personnes signalées disparues à une liste plus précise, heureusement beaucoup plus réduite. Le département a pu compter, à cet égard, sur la collaboration efficace de la Croix-Rouge et de la Police Fédérale.

La deuxième fois, le Centre de crise a été rendu opérationnel au lendemain des attentats à la bombe survenus à Londres en juillet.

Par ailleurs, il y a bien entendu d'autres types d'assistance en situations de crise sans que le Centre de Crise ne soit activé. Il est toutefois mis en état de pré-alerte, comme par exemple, lors de l'épidémie du virus de Marburg en Angola (avril 2005), des troubles à La Paz (juin 2005) et pendant la période de tensions coïncidant avec la fin de la période de transition politique (30 juin 2005) en République Démocratique du Congo.

Il convient enfin de souligner le rôle du SPF dans la diffusion de l'information sur l'épidémie de grippe aviaire, notamment au moyen des avis de voyage.

Des avis de voyage pour plus de 131 pays

Le SPF s'efforce aussi d'éviter que des compatriotes ne tombent dans des situations problématiques, en informant ceux qui veulent se rendre à l'étranger sur la situation sur place et en les avertissant éventuellement des problèmes et dangers qu'ils pourraient rencontrer.

En 2005, le service a publié des avis de voyage pour quelque 131 pays.

Comme la demande d'avis de voyage va croissant et que de plus en plus de personnes ont accès à Internet, le SPF Affaires étrangères diffuse depuis 2001 ses avis de voyage sur le site : www.diplomatie.be. Ces informations permettent aux voyageurs de mesurer les risques liés au séjour dans certains pays (sécurité, troubles politiques ou sociaux, phénomènes naturels, problèmes sanitaires). La situation des pays où des problèmes surviennent ou pourraient se produire, est suivie de près. Le portail de notre site Internet donne en outre des informations sur la grippe aviaire. En moyenne, ce sont quelque 500 visiteurs par jour qui ont consulté les avis de voyage du département en 2005.

B-FAST sept fois actif sur le terrain

La Belgique n'est pas uniquement solidaire de compatriotes en détresse. Lors de catastrophes et de situations d'urgence à l'étranger qui frappent essentiellement la population locale à l'étranger, les autorités locales font parfois appel à l'aide d'urgence de notre pays. Afin de pouvoir répondre à cette

demande, le Conseil des Ministres a approuvé en 2000 la création d'une structure d'intervention rapide. Cette structure est composée d'équipes d'aide d'urgence pouvant partir rapidement pour une région touchée par une catastrophe provoquée par l'homme ou par une calamité naturelle. Le nouveau dispositif a été appelé *Belgian First Aid & Support Team*, mieux connu sous le nom B-FAST.

Organisation

B-FAST est présidé par le Ministre des Affaires étrangères et réunit tous les Services Publics Fédéraux compétents et concernés (services du Premier Ministre et les Services Publics Fédéraux Affaires étrangères, Coopération au Développement, Défense Nationale, Santé publique, Intérieur et Budget) ainsi que, le cas échéant, des experts, des ONG spécialisées et les services d'aide des Régions et des Communautés et des communes.

Tsunami, Katrina, Pakistan...

B-FAST est déjà intervenu à 32 reprises depuis sa création, ce qui a permis à l'équipe de développer entre-temps un savoir-faire précieux. En 2005, B-FAST est intervenu à plusieurs reprises sur le terrain : en Thaïlande et en Indonésie (tsunami en décembre 2004), en Roumanie (inondations en juillet 2005), au Niger (famine en août 2005), en Bulgarie (inondations en août 2005), aux Etats-Unis d'Amérique (ouragan Katrina en août 2005) et au Pakistan (tremblement de terre en octobre 2005). Les opérations les plus importantes ont eu lieu dans les régions de l'Asie du Sud-Est affectées par le tsunami.

3. La politique

3



1. La Belgique dans le cadre bilatéral

Les relations avec les pays voisins

Luxembourg

La 3ème réunion en commun des Gouvernements luxembourgeois et belge s'est tenue le 15 juillet 2005. L'objet de ces sommets est d'examiner, à intervalles réguliers, les progrès de l'approfondissement de la coopération bilatérale oeuvrant à l'amélioration au quotidien du bien-être des populations. Les deux gouvernements ont salué l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention de l'UEBL (Union économique belgo-luxembourgeoise) et l'adhésion, en date du 23 mai 2005, de la Belgique, ainsi que de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone à la coopération interrégionale SAR.LOR.LUX.

Pays-Bas

La rencontre Thalassa II

Le deuxième sommet belgo-néerlandais, dénommé le " Thalassa II ", s'est tenu à Bruxelles, le 5 septembre 2005. Ces rencontres à caractère informel ont pour objectif de renforcer les liens entre les gouvernements des deux pays. La rencontre " Thalassa II " a donné lieu à quelques actions concrètes, comme le projet de rencontre entre le Ministre Vande Lanotte et la Ministre Peys ; le projet de rencontre entre les Ministres de la coopération ; la réunion du groupe de contact de parlementaires à La Haye, le 12 décembre 2005 ; la tenue sys-

tématique d'un sommet " Thalassa " annuel, fin août, début septembre, avec un agenda détaillé, un peu sur le modèle du Sommet belgo-luxembourgeois ; et, enfin, la création d'un groupe de réflexion sur l'avenir du Benelux qui viendra chapeauter les différentes réflexions nationales.

République fédérale d'Allemagne

L'Allemagne est un partenaire important, tant au niveau politique qu'économique, et ce surtout dans le cadre de l'Union européenne. Les contacts avec ce pays ont été approfondis, tant à l'échelon politique supérieur qu'au niveau des fonctionnaires. Le Président de la République Köhler est venu en visite à Bruxelles. La collaboration fructueuse avec l'Allemagne se reflète entre autres dans nos efforts communs concernant l'Afghanistan et l'Irak et dans le soutien que la Belgique apporte à l'initiative de l'Allemagne, du Japon, de l'Inde et du Brésil en vue de la réforme du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

France

Les autorités belges ont, à la demande du gouvernement français, contribué à la mise sur pied d'un groupe de travail de six parlementaires belges et six parlementaires français. Ce groupe a reçu pour mission d'identifier, sur une période d'un an à dater du 10 novembre 2005, les obstacles législatifs et réglementaires au développement de la coopération et de proposer des solutions pour les surmonter. Dans le même esprit et dans le souci d'assurer au public français une meilleure connaissance de leur mode

de fonctionnement, les autorités belges ont organisé une " Journée de connaissance des institutions belges et de leur fonctionnement ", le mardi 14 juin 2005 à Bruges. Les autorités françaises ont organisé une journée similaire à Lille pour sensibiliser le public belge au système institutionnel français. Enfin, les autorités belges ont également organisé, le 21 novembre 2005, à Courtrai, " le deuxième Forum de la Coopération interrégionale belgo-française ", dans le but de faire un bilan de la coopération transfrontalière avec la Région Nord-Pas-de-Calais, mais également de présenter les perspectives d'avenir en matière de coopération transfrontalière.

Royaume-Uni

Dans la perspective de la présidence britannique de l'Union européenne, les relations avec le Royaume-Uni ont bénéficié d'une attention particulière en 2005. Un exemple significatif de la bonne collaboration se situe au niveau de l'Afrique centrale. Notons aussi la sixième édition de la conférence belgo-britannique, organisée en octobre à Londres, et placée cette année sous le signe de l'avenir de l'Union européenne. Elle a été l'occasion d'un échange de vues sur les développements politiques, institutionnels et économiques à moyen terme. Les politiques européenne et nationales en matière d'environnement ont constitué un autre thème important. Les Ministres De Decker et Tobback et les anciens Ministres Neyts et Eyskens, entre autres, représentaient la partie belge.

3. La politique

L'Europe centrale et l'Europe de l'Est au coeur de l'intérêt

2005 fut aussi l'année de l'intégration complète de huit pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union Européenne suite à leur adhésion en 2004. Les Pays baltes, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie ont poursuivi leurs énormes efforts de réforme et d'intégration à l'UE. Les " anciens " membres de l'Union ont aussi dû s'adapter aux changements historiques en Europe. Comme la politique extérieure belge est en général la prolongation de la politique extérieure européenne et que la position de chacun des 25 pays membres a son importance, le gouvernement belge a décidé d'ouvrir des ambassades dans les capitales des pays où nous n'étions pas encore représentés, comme en Lettonie et en Estonie.

L'intégration de pays d'Europe centrale a aussi incité la diplomatie belge à adapter sa grille de réflexion et à s'orienter davantage vers l'Europe de l'Est. Tout comme l'UE qui en 2004 a lancé sa Politique de voisinage européenne visant les pays de l'Est comme les pays de la Méditerranée du Sud. A l'Est, l'UE vise à intensifier les relations avec l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Avec l'ouverture d'une ambassade à Astana (Kazakhstan), à la fin de 2005, la Belgique entend aussi approfondir ses relations avec les pays de l'Asie centrale.

Fédération de Russie

Les relations de notre pays avec la Fédération de Russie ont continué à être excellentes en 2005. En témoigne la conclusion le 3 octobre 2005 du Programme d'action 2005-2007, ayant

pour vocation d'intensifier les échanges et contacts bilatéraux dans nombre de domaines, comme l'énergie, le transport, la douane et l'environnement. A titre d'exemple de l'importance que notre pays attache à ce grand voisin et partenaire, le festival EUROPALIA est consacré en 2005-2006 à la Russie.

Notre politique s'inscrit dans la politique de partenariat et de coopération de l'UE avec la Russie, qui a mené, en mai 2005, à la conclusion d'un accord sur les quatre " Espaces communs " (liberté, sécurité, justice ; économie ; sécurité extérieure ; recherche et éducation).

Le Président Poutine assiste à l'inauguration officielle d'Europalia Russie, le 3 octobre à Bruxelles

© BELGA



3

3. La politique

Ukraine

En Ukraine, l'un des objectifs prioritaires de la politique extérieure de la nouvelle équipe gouvernementale arrivée au pouvoir fin 2004 est d'accéder à l'Union européenne et à l'OTAN dès que possible. Le Président Youchtchenko l'a souligné clairement le 21 février 2005 lors de ses rencontres avec les chefs d'État et de Gouvernement de l'UE et de l'OTAN à Bruxelles. La désignation de M. Youri Yekhanurov comme Premier Ministre en remplacement de Mme Youlia Timoshenko en septembre 2005 n'a en rien changé cette orientation. La Belgique cherche à tirer parti des changements apparus pour non seulement renforcer ses liens bilatéraux mais aussi pour arrimer l'Ukraine aux valeurs européennes de la démocratie et de la liberté en vue de son rapprochement progressif avec les institutions européennes et atlantiques.

La Belgique active en Europe du sud-est

Balkans occidentaux

La Belgique est restée très engagée dans les Balkans occidentaux en 2005. Sur le plan multilatéral, la Belgique a continué à appuyer politiquement le Processus de Stabilisation et d'Association qui mènera chaque pays de la région à adhérer à l'UE, selon le rythme qu'il s'est choisi. La Belgique apporte aussi un soutien humain et matériel aux opérations dans les Balkans dans le cadre de la Politique européenne et de sécurité commune et de la Politique européenne de sécurité et de défense. Ainsi, elle a contribué à l'opération Althea en Bosnie-Herzégovine par l'envoi d'une cinquantaine de militaires et de quatre hélicoptères Agusta. La Belgique a mis des policiers à disposition de l'opération Proxima dans l'Ex-République yougo-

slave de Macédoine, et de l'EU Police Mission en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre de l'OTAN, la Belgique conserve un contingent de 230 hommes déployés à Mitrovica au Kosovo. Sur le plan bilatéral, le ministre De Gucht s'est rendu, fin mai 2005, à Belgrade, Pristina et Zagreb. L'année 2004-2005 a aussi été marquée par de nombreuses rencontres bilatérales à Bruxelles ou en marge de réunions internationales. Ces rencontres ont débouché sur le lancement de plusieurs projets financés par les lignes budgétaires «diplomatie préventive» et «prévention des conflits», notamment dans la consolidation de l'État de droit, dans l'appui à la décentralisation et dans une assistance technique en vue de l'adoption de législations linguistiques. Depuis janvier 2005, la Belgique possède une nouvelle antenne diplomatique à Sarajevo.

Le Président ukrainien Youchtchenko au sommet de l'OTAN à Bruxelles

© BELGA



3. La politique

Turquie

La Belgique a été, en 2005, un défenseur constant de l'intégration européenne de la Turquie et, par conséquent, se félicite de l'ouverture des négociations d'adhésion le 3 octobre 2005. Les relations bilatérales avec la Turquie sont intenses. Plusieurs rencontres à haut niveau ont eu lieu pendant l'année 2004-2005, dont la visite du ministre De Gucht à Ankara début décembre 2004. Des projets de diplomatie préventive sont par ailleurs soutenus par la Belgique, notamment pour améliorer la situation économique au Sud-Est du pays.

Grèce

Les relations bilatérales entre la Belgique et la République hellénique sont excellentes. Les deux pays partagent souvent des analyses et des vues identiques, notamment sur l'avenir de l'Europe.

Chypre

La Belgique et la République de Chypre ont poursuivi le développement de leurs relations bilatérales, notamment grâce aux nombreuses rencontres politiques à haut niveau. Les échanges commerciaux entre les deux pays ont, en outre, connu une augmentation de leur volume.

Resserrement des liens avec les États-unis

La tendance positive notée dans nos relations bilatérales avec les États-unis, tendance qui remonte à 2004, s'est encore renforcée l'année passée. Les Ministres des Affaires étrangères se sont rencon-

trés à diverses reprises, tant à Bruxelles qu'à Washington. De nombreuses consultations se sont tenues au niveau administratif, entre autres à propos de l'Afrique centrale, du Moyen-orient, de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, et les aspects politico-militaires dans le contexte de l'OTAN et de l'Union européenne.

Visite du Président Bush

Le point culminant de l'année écoulée fut la visite du Président Bush à Bruxelles en février. A cette occasion, les États-unis et les pays européens renouèrent, dans le cadre de l'OTAN et de l'Union européenne, avec la tradition du dialogue et de la coopération transatlantiques. Il est des plus significatif pour les relations de notre pays avec les États-unis que cette visite comportait aussi un important volet bilatéral, dont on retiendra entre autres une audience du Président Bush auprès de Sa Majesté le Roi, les

allocutions du Président Bush et du Premier-Ministre Verhofstadt à propos des relations, très remarquées dans les médias et les milieux politiques et les entretiens entre les chefs de gouvernement. Ces derniers ont fourni aux deux pays l'occasion de donner corps au dialogue et à la coopération bilatéraux dans de nombreux domaines.

Dialogue renforcé

Plus d'un an avant la visite du président des États-unis à Bruxelles, le Premier Ministre avait lancé l'idée de renforcer le dialogue et de lui donner une orientation plus stratégique en organisant des rencontres informelles régulières entre Ministres des Affaires étrangères. Une première suite concrète de cette initiative a été la rencontre, qui a eu lieu en septembre sur l'invitation du Secrétaire d'État Rice, au cours de l'Assemblée Générale des Nations-Unies à New-York.

Le Président Bush et le Premier Ministre Verhofstadt en février. Les relations transatlantiques étaient notamment à l'ordre du jour.

© BELGA



3

3. La politique

Visite du Prince Philippe

En avril 2005, le Prince Philippe et la Princesse Mathilde se sont rendu en visite à Washington. A cette occasion, une cérémonie a eu lieu au nouveau "World War II Memorial", en souvenir du soixantième anniversaire de la Bataille des Ardennes et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce fut un geste très apprécié de la population américaine, tout comme cette autre manifestation de solidarité que fut l'envoi d'une équipe B-FAST dans les zones du sud des États-unis touchées par l'ouragan Katrina.

Ouvrer à la paix et à la reconstruction au Moyen Orient

Des relations améliorées avec Israël

Après la révision de la loi sur le génocide, qui permit de classer les plaintes contre le Premier-Ministre Sharon, on put s'atteler en 2004-2005 à remettre sur pied les relations bilatérales avec Israël. Les Visites du Ministre Michel (février 2004), du Ministre De Gucht (février 2005) et du Premier-Ministre Verhofstadt (mars 2005) ont assuré une normalisation aux niveaux diplomatique et politique. Après quatre années d'interruption, les consultations bilatérales ont repris au niveau des hauts fonctionnaires. La dynamique renouvelée au plan fédéral se répercuta jusqu'aux entités fédérées. Tant la Communauté flamande que la Communauté française décidèrent de relancer la coopération formelle avec Israël après quatre années d'interruption.



LL.AA.RR. le Prince Philippe et la Princesse Mathilde au cours d'une cérémonie au mémorial de la Deuxième Guerre mondiale (World War II Memorial) à Washington © BELGA

Approfondissement des relations avec l'Autorité palestinienne

La Belgique a renforcé ses relations avec l'Autorité palestinienne en lançant des consultations bilatérales. Notre pays contribue activement au rétablissement de la sécurité via sa participation à EU-COPPS, une initiative qui a pour but la réforme de la police palestinienne. La Belgique soutient également le plan de l'envoyé spécial du Quatuor (UE, USA, Russie, NU), l'ancien Président de la Banque Mondiale James Wolfensohn, en vue de la reconstruction de la Bande de Gaza. La Coopération au Développement a dégagé à cette fin quatre millions d'euros.

Ces actions bilatérales découlent de notre choix politique, qui vise à soutenir de manière durable les efforts de paix internationaux relatifs au conflit du Moyen Orient.

Participer à la reconstruction de l'Irak

2005 aura été une année décisive sur le plan politique pour l'Irak post-Saddam Hussein. Elle a en outre été le témoin d'un engagement renouvelé de la Belgique dans le processus de reconstruction et de transition politique de l'Irak. Un tel engagement a été rendu possible par les élections du 30 janvier 2005 qui ont vu l'émergence d'institutions transitoires mais légitimes. A la date du 30 juin 2005, la Belgique contribuait (via l'Union européenne, le PNUD - Programme des Nations-Unies pour le Développement, l'UNICEF) pour le Développement, l'UNICEF) pour 17,5 millions d'euros à la reconstruction de l'Irak. Dans la foulée de la visite du Président Bush à Bruxelles, en février 2005, et de la Conférence internationale de Bruxelles sur l'Irak, le 22 juin 2005, la Belgique a en outre décidé de centrer de nouvelles contributions sur le rétablissement de l'État de droit et de la

sécurité, deux domaines dans lesquels des améliorations significatives conditionnent le succès de la transition politique et de la reconstruction de l'Irak.

Stimuler et participer en Afrique

République démocratique du Congo

La Belgique a suivi de très près chaque phase du processus de transition en République démocratique du Congo. Nous ne nous sommes pas contentés d'observer, nous avons stimulé et nous avons participé.

Nous avons aidé à la création d'une armée congolaise intégrée en assurant la formation de deux brigades, en fournissant du matériel et en jouant un rôle actif dans l'EUSEC, l'organe qui coordonne les interventions de l'UE dans ce domaine.

Par notre action au sein du CIAT (*Comité d'Accompagnement de la Transition*) nous avons apporté notre pierre à l'établissement du dialogue permanent '*CIAT-espace présidentiel*'.

Nous avons aussi joué un rôle de poids grâce à l'aide que nous avons apportée à la rédaction de la nouvelle Constitution congolaise et par notre appui financier au processus électoral.

La Belgique a participé à EUPOL (formation d'unités de la police congolaise) et a stimulé le processus DDR (*Désarmement, démobilisation et réintégration*) au Congo.

Appui bilatéral

Par de nombreux contacts bilatéraux (voyages ministériels, visites de l'Envoyé spécial du Ministre, Jan Mutton, et contacts interparlementaires), les autorités congo-

laises n'ont cessé de recevoir des messages leur disant clairement que de réels progrès étaient nécessaires dans le processus de transition, qu'elles devaient assurer des élections transparentes et une bonne gouvernance économique. Dans l'intervalle, un travail d'étude et de préparation considérable a été fourni en vue de la reconstruction, y compris au niveau économique, une fois terminée la phase de transition actuelle. Les milieux économiques belges ont été consultés. Un travail de réflexion considérable a été effectué concernant le domaine juridique, qui peut être développé grâce à la nouvelle constitution, laquelle introduit la séparation des pouvoirs. Les secteurs-clé de l'économie, tels le secteur financier ont aussi fait l'objet d'une attention spéciale. La collaboration entre la Banque nationale de Belgique et la *Banque Centrale du Congo* jouera un rôle important dans ce contexte. En outre, notre pays a aussi œuvré à la mise en place d'une "chaîne du paiement", qui doit assurer que les militaires et les policiers sont effectivement payés. Les secteurs des transports, de l'exploitation minière et du diamant ont eux aussi été examinés.

Initiatives internationales

Pour le Congo oriental, une action spécifique a été mise sur pied. La Belgique a joué un rôle actif dans le Groupe de contact sur le Congo oriental. Elle a aussi milité pour un durcissement et une meilleure application de l'embargo sur les armes à l'encontre du Congo. La Belgique a aussi soutenu les initiatives internationales de lutte contre les activités minières illégales au Congo ainsi que les actions visant à démanteler les *forces négatives* et à mettre fin à la situation d'impunité. Nous avons, dans ce contexte, toujours insisté

pour que le Tribunal Pénal International se saisisse de la situation au Congo. De concert avec l'Afrique du Sud, nous avons établi une forme originale de coopération trilatérale en vue de la formation d'une brigade intégrée de l'armée congolaise et de la réforme de la fonction publique.

Région des Grands Lacs

Les pays de la région des Grands Lacs ont été incités à coopérer pleinement au rétablissement de la souveraineté du Congo, à la lutte contre le trafic d'armes et les activités minières illégales et au démantèlement des "*forces négatives*". La Belgique a, à maintes reprises, adressé des messages au Congo, au Rwanda et au Burundi pour leur faire savoir qu'elle était ouverte et disponible en vue de la réactivation de la CEPGL (*Communauté économique des pays des Grands Lacs*). Du fait que les processus de transition sont en cours au Congo et au Burundi, et eu égard au changement à la présidence du Burundi, une conférence de réactivation en bonne et due forme n'a pas encore pu avoir lieu. Au sein du *Group of Friends* notre pays a été étroitement associé à la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs, dont on retiendra la préparation des conférences ministérielles, le Sommet (reporté à la deuxième moitié de 2006) et les réunions d'experts. La Belgique a encouragé tous les efforts des NU et de l'Union africaine (UA) sur le sujet de l'Afrique centrale. Notre pays a été associé de près à la mise au point des résolutions des NU, au contrôle de l'embargo sur les armes, aux initiatives de l'UA et de la *Francophonie* et last but not least, à l'ensemble de la politique de l'UE axée sur la Région des Grands Lacs.

Investir dans de bonnes relations avec l'Asie

Dans le prolongement de la Conférence diplomatique des chefs de poste belges en Asie (Singapour, 25 avril 2004), le département a préparé une note de réflexion en 2005 sur la politique asiatique de la Belgique. C'est en novembre 2005 qu'une vraie "note stratégique" a vu le jour. Celle-ci constatait que les pays d'Asie pesaient de plus en plus lourd dans le concert des relations internationales et dans les organisations multilatérales. La croissance économique dans de nombreuses parties du continent asiatique est l'une des plus fortes au monde, et cela ne changera pas au cours de la décennie à venir. La Belgique doit à l'avenir, plus que jamais auparavant, investir dans l'établissement et l'approfondissement des contacts poli-

tiques avec les pays d'Asie. Nous devons veiller à donner à ces contacts la dimension économique la plus large possible.

Visites

Le mois de juin a vu S.M. le Roi Albert II se rendre en visite d'État en Chine. Au cours de l'année 2005, le Ministre des Affaires étrangères K. De Gucht a visité successivement le Sri Lanka, l'Indonésie, la Chine (à l'occasion de la visite d'État), le Japon et l'Inde. Le continent asiatique se voyait ainsi à nouveau l'objet d'une attention prioritaire dans la politique étrangère, en droite ligne des conclusions de la note stratégique.

Mieux connaître l'Amérique du Sud

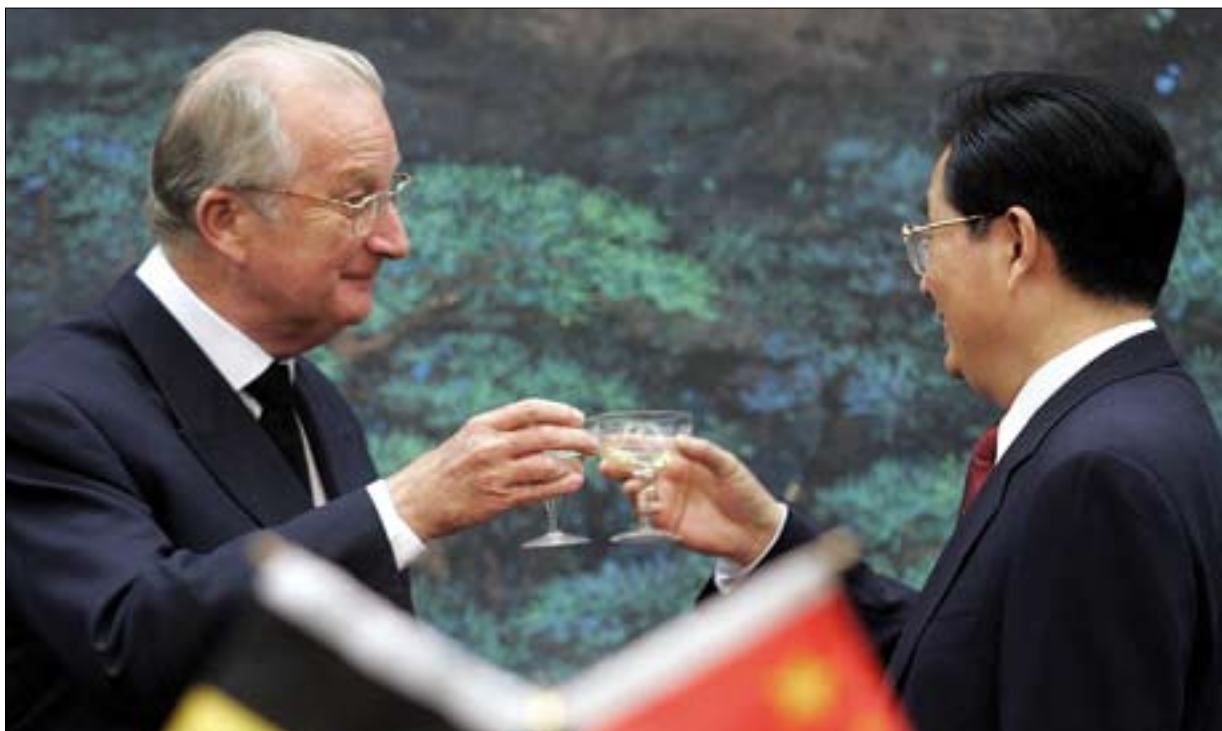
L'Amérique latine possède des liens anciens avec l'Europe. Les Belges ont

manifesté leur présence en Amérique latine dès le 16ème et ont tissé avec ce continent des liens culturels, politiques et économiques particulièrement intenses.

Les 12 et 13 mai 2005, un séminaire international, à vocation académique, a été organisé au Palais d'Egmont par l'AIB (*Asociación Internacional Andrés Bello*), la Chambre de Commerce belgo-chilienne et le service Amérique latine, sous les auspices de *l'Universidad de Chile* et de *l'Universidad Central de Venezuela* dans le but d'approfondir, grâce à une connaissance réciproque, les racines et les valeurs communes qui unissent les peuples européens et latino-américains. Le thème en était les 150 ans d'existence du Code civil chilien, avec un hommage particulier à son auteur, Andrés Bello né à Caracas en 1781 et décédé à Santiago du Chili, con-

S.M. le Roi Albert II et le Président chinois Hu Jintao, Beijing, juin

© BELGA



3. La politique

sidéré "comme le plus éminent dans l'histoire des lettres hispano-américaines, comme poète, comme humaniste, comme savant, comme juriconsulte". Les représentants du monde académique - recteurs et professeurs des universités vénézuélienne et chilienne précitées, professeurs à l'ICHEC (Business School) et à l'Université de Paris - y ont fait des exposés, avant qu'une table ronde à laquelle participait un panel de professeurs de l'ULB, de l'UCL et d'autres universités ne clôture la rencontre.

La diplomatie économique défend les intérêts belges

Peu après sa prise de fonctions, le Ministre De Gucht a lancé le concept de "diplomatie économique". Selon lui, la "diplomatie économique" est simplement une dimension de notre politique extérieure. Soutenir les intérêts économiques du pays à l'étranger, au sens le plus large du terme, et par tout, est *une* de nos missions de base. La diplomatie économique recouvre tout un éventail d'activités, qui va de l'accompagnement créatif des efforts à l'exportation à l'élimination des entraves à l'accès au marché, à la création de conditions favorisant la fluidité des échanges, l'accompagnement des investissements à l'étranger, l'aide aux hommes d'affaires dans leurs démarches et la médiation en cas de litige. Tout ceci doit reposer sur une disponibilité et une serviabilité spontanées de l'administration publique vis-à-vis du monde des affaires.

Soutien aux entreprises belges

Le SPF assure la coordination entre tous les acteurs de l'organisation des missions économiques menées plusieurs fois par an sous la présidence de SAR le Prince Philippe. Ces missions connaissent un succès croissant dans le monde des entreprises. Les entreprises participantes se montrent très satisfaites des résultats commerciaux. En 2005, des missions d'une semaine chacune ont été organisées à destination du Japon, de l'Inde et du Brésil. Le SPF a aussi préparé la mission 'Road Show' du Premier Ministre dans quatre pays du Sud Est asiatique, en novembre 2005, pour expliquer le système fiscal belge et attirer les investissements étrangers en Belgique. .

Meilleure protection des investissements

En 2005 l'UEBL a signé avec des pays tiers huit accords de protection et d'encouragement réciproques des investissements, à savoir, l'Ouganda, la R. D. du Congo, le Guatemala, le Nicaragua, la Chine, Madagascar, le Pérou et le Soudan. Des accords similaires ont été paraphés avec la Syrie et le Nigeria. Les négociations n'ont pas encore pu être menées à terme avec la Corée du Sud. La Belgique conclut également des accords en vue d'éliminer la double imposition, domaine dans lequel une activité considérable a été déployée en 2005.

Les mécanismes de financement de nos exportations

Finexpo, un service du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, a pour mission de soutenir les sociétés belges exportatrices de biens d'équipement et de services. Pour ce faire, il dispose de trois instruments à savoir la stabilisation du taux d'intérêt, le prêt d'État à État et la bonification d'intérêt. La stabilisation du taux d'intérêt permet à l'exportateur d'offrir un taux fixe garanti pendant toute la durée du remboursement du crédit; cette activité est très ralentie en raison de la faiblesse des taux d'intérêt du marché. Les prêts d'État et les bonifications d'intérêt permettent de soutenir nos sociétés et contribuent à aider les pays en développement. Ces deux derniers instruments sont fréquemment utilisés et nécessitent des budgets importants. Finexpo travaille en étroite collaboration avec les services de l'Office national du Ducroire; un formulaire commun a été mis au point pour les sociétés et/ou les banques qui sollicitent une intervention de l'Etat pour l'aide liée ("liée veut dire que le pays bénéficiaire de l'aide doit acheter des biens ou des services chez le pays donateur). Ce formulaire se trouve sur les sites du Ducroire et de Finexpo (www.finexpo.be); ces sites reprennent également toutes les législations applicables aux interventions de Finexpo ainsi que le rapport d'activités annuel. On y trouve aussi le questionnaire à remplir pour l'aide déliée.

Des projets qui renforcent l'image de marque

En 2005, 22 projets destinés à renforcer l'image de marque de la Belgique et concernant 16 pays ont été réalisés, dont notamment l'exposition Léopold Ier à Berlin, une tournée du Théâtre royal de la Monnaie au Japon, une exposition Ensor à Bratislava, une exposition Memling au Frick Museum à New York, un film sur la Belgique...

La diplomatie contribue à limiter les retombées de la grippe aviaire pour les exportations

L'émergence de nouveaux foyers de grippe aviaire dans les pays du Sud-Est asiatique mais aussi en Sibérie, en Turquie et en Roumanie a entraîné de nouvelles restrictions à l'exportation des produits belges du secteur. Pour le SPF, il s'agit, en pareil cas, avec en toile de fonds la demande du secteur privé intéressé, de convaincre les services vétérinaires étrangers de ce que les marchandises qui leur sont livrées sont exemptes de tout risque. La réussite de l'opération est due à la communication rapide et efficace, par l'intermédiaire des postes diplomatiques, des analyses techniques et à l'intervention énergique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

2. La Belgique au sein de l'Union européenne

La ratification de la Constitution européenne achoppe sur des référendums négatifs

Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe a été signé le 29 octobre 2004 à Rome. Il doit être ratifié par l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne avant de pouvoir entrer en vigueur.

En Belgique, la ratification de la Constitution européenne implique son approbation par le Parlement fédéral et par les assemblées parlementaires des Régions et de Communautés.

Les deux chambres du Parlement fédéral ont donné leur assentiment; le Sénat en date du 28 avril 2005 et la Chambre des Représentants en date du 19 mai 2005. La procédure d'approbation s'est également achevée dans la plupart des Parlements des Régions et des Communautés.

Au niveau de l'Union européenne, treize Etats, c'est-à-dire une majorité des membres de l'Union, ont déjà approuvé la Constitution européenne.

Le processus de ratification a toutefois été assombri par le résultat négatif des référendums organisés en France et aux Pays-Bas. Cet échec - qui semble davantage lié à une méfiance des citoyens face à l'évolution du projet européen qu'au texte même de la Constitution européenne - a plongé l'Union dans l'incertitude. Afin de permettre à tous les acteurs concernés une réflexion approfondie sur l'évolution de l'intégration européenne, le Conseil européen de juin 2005 a décidé de prévoir une période de réflexion qui devrait en principe durer un an.

La Belgique estime que la Constitution

européenne, malgré ses imperfections, constitue une base adéquate pour poursuivre l'intégration dans le cadre d'une Union à 25 Etats membres. Elle a encouragé les autres Etats membres à poursuivre le processus de ratification. Il importe en effet, pour préparer l'avenir, que chaque Etat membre se positionne clairement par rapport à la Constitution européenne.

Dans l'immédiat, la Belgique est d'avis qu'il convient de restaurer la confiance des citoyens dans le projet européen en prouvant que l'Union peut adopter des décisions concrètes qui répondent aux attentes des citoyens.

La période de réflexion devrait par ailleurs permettre à tout un chacun de s'interroger sur la nature du projet européen. Pour la Belgique, l'Union ne peut se réduire à une vaste zone de libre échange assortie de différentes formes de coopération. Dans un monde où la mondialisation joue de plus en plus un rôle prédominant, l'UE doit s'affirmer comme une entité politique capable de développer une stratégie économique et sociale au bénéfice de ses citoyens, de créer un espace de sécurité et de justice et de mener une véritable politique étrangère et de défense.

Perspectives financières de l'UE pour 2007-2013

En 2005, l'ordre du jour européen a été dominé en permanence par les négociations sur le premier cadre financier de l'Union Européenne élargie. L'enjeu était la fixation de nouveaux plafonds de dépenses que le Conseil et le Parlement Européen seront tenus de respecter lors de la fixation annuelle du budget au cours de la prochaine période de sept années (2007-2013). Parallèlement, des négocia-

tions ont été menées sur les mécanismes et les instruments complexes applicables à la répartition des moyens et sur la manière de garantir le financement des dépenses via le système des ressources propres.

Après des négociations extrêmement difficiles, le Conseil Européen est parvenu tôt dans la matinée du samedi 17 décembre à un compromis global. L'étape la plus importante et certainement la plus ardue a ainsi été franchie. Le résultat doit toutefois encore être coulé dans un accord inter-institutionnel à conclure avec le Parlement européen. Les négociations devront donc encore se poursuivre sous la Présidence autrichienne et le plafond des dépenses arrêté lors du Conseil Européen (862 milliards d'euros ou 1,045% du RNB de l'UE) pourra encore faire l'objet d'une légère révision à la hausse.

Au début de 2005, l'écart entre les positions des États membres était encore important, au point qu'elles paraissaient inconciliables. Depuis l'introduction des premières propositions de la Commission, début février 2004, la situation au sein des instances du Conseil restait figée dans une répétition stérile des positions nationales. À côté d'une analyse approfondie des propositions, tous ces tiraillements n'ont débouché pour l'essentiel que sur la constatation des lignes de rupture entre les États membres : d'une part, il y avait les signaux forts du groupe des six pays contributeurs désireux de "serrer la vis" (Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède, Allemagne, France et Autriche), qui insistaient pour que les dépenses de l'Union soient plafonnées à 1 pour cent du RNB de l'Union. Face à ce groupe, il y avait la Commission qui défendait sa proposi-

tion initiale (un plafond de 1,24 pour cent) et la majorité des autres États membres qui prenaient la défense d'un financement adéquat tant de la stratégie de Lisbonne que d'une politique de cohésion appropriée pour l'Union élargie.

Des points de vue belges ont été élaborés et corrigés en permanence, en fonction du déroulement des négociations, dans le cadre d'une cinquantaine de réunions de coordination organisées par la Direction Générale Affaires Européennes auxquelles toutes les instances concernées ont été associées. La position de base défendue par la Belgique était qu'il fallait prévoir suffisamment de ressources pour toutes les politiques existantes et nouvelles (un plafond de 1,15% du RNB de l'UE fut donc proposé comme compromis). La priorité était donnée aux catégories de dépenses "Compétitivité pour la croissance et l'emploi" (rubrique 1a) et "Cohésion pour la croissance et l'emploi" (rubrique 1b). Dans le cadre de la politique de cohésion, la Belgique accordait une attention particulière à l'enveloppe pour "les régions qui, pour des raisons statistiques, sont en phase de suppression progressive de l'aide" (Hainaut) et pour "l'Objectif 2" (compétitivité régionale et emploi). Pour la Belgique, il fallait en outre respecter intégralement l'accord agricole d'octobre 2002.

Compte tenu du temps nécessaire pour programmer la politique de cohésion dans les nouveaux États membres, tout fut mis en œuvre pour parvenir à un accord au Conseil Européen de juin 2005.

En décembre 2004, une tentative fut faite de fixer "les principes généraux et

les lignes directrices" destinés à fournir un cadre aux négociations sous la Présidence luxembourgeoise. L'absence de consensus a fait que le projet de texte sur la question a totalement disparu des conclusions du Conseil Européen.

Avec la décision volontariste de la présidence luxembourgeoise d'accorder, sous l'impulsion du Premier Ministre Juncker, toute la priorité à ce dossier en janvier 2005, l'espoir de pouvoir arriver à un accord en juin avait toutefois repris vigueur. Les succès enregistrés au Sommet de printemps sur une rénovation de la stratégie de Lisbonne et le compromis sur le pacte de stabilité et de croissance vinrent y contribuer. La Présidence luxembourgeoise, dans un geste tactique, mettait toutefois de côté une question essentielle. L'obtention d'un compromis dépendait toujours dangereusement de la volonté du Royaume-Uni à payer sa quote-part dans le coût de l'élargissement et donc à faire une concession sur le rabais annuel qui lui est accordé depuis 1984.

Dans la perspective du Conseil Européen de juin, la Présidence luxembourgeoise réussit, de manière habile et experte, à proposer des projets de textes créatifs qui combinaient des coupes sévères dans les propositions de la Commission avec un équilibre délicat sur la politique de cohésion. La Présidence tentait donc de concocter un compromis global qui répartirait équitablement la pilule amère entre tous les États membres.

L'affaire se gâta avec les référendums négatifs sur le traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas, quelques semai-

nes avant le Conseil Européen de juin. Le climat politique nécessaire pour arriver à un compromis acceptable par tous se trouva profondément altéré. Aux Pays-Bas, la situation de pays contributeur net, jugée trop excessive, fut désignée comme une des causes du mauvais résultat du référendum. Les revendications pour obtenir une "compensation" annuelle de 1 milliard d'euros reprirent aussitôt vigueur. Pour sa part, Londres estimait que ce n'était absolument pas le moment de faire quelques concessions que ce soit sur le rabais britannique, en évoquant notamment l'absence de réformes complémentaires de la Politique Agricole Commune.

Les efforts réalisés par la Présidence luxembourgeoise et les grandes concessions que bien des États membres étaient prêts à faire, n'ont finalement pas pu empêcher l'échec de juin. Le "paquet financier de Juncker" constituerait toutefois un élément important pour la poursuite des négociations sous la Présidence britannique.

Début juin, le Premier Ministre Tony Blair, démarra avec un discours fort remarqué en faveur d'une Union Européenne réformée et plus moderne, dont le budget pluriannuel encore à conclure devait être une préfiguration, et où la priorité devrait être accordée à des domaines axés sur l'avenir tels que 'Recherche & Développement', ainsi qu'à l'action extérieure de l'Union et au secteur 'Justice et affaires intérieures'.

La mise en œuvre d'une réforme fondamentale de la structure budgétaire ne s'avéra toutefois pas réalisable à court terme. Pour de nombreux États membres, la France en tête, une remise en question

de l'accord agricole d'octobre 2002 était tout à fait exclue. Par ailleurs, un large consensus subsistait sur la nécessité de s'en tenir le plus possible au paquet Juncker.

En définitive, la Présidence britannique chercha la solution dans une combinaison entre, d'une part, la poursuite de l'abaissement du plafond global des dépenses et, d'autre part, des interventions complémentaires pour les principaux contributeurs nets. Du fait qu'il n'était possible d'accorder des "compensations" substantielles aux grands contributeurs nets que si on procédait en même temps à des coupes dans le rabais britannique actuel, la Présidence opta pour poursuivre la réduction du volume global des dépenses. En avançant l'argument de la faible capacité d'absorption dans les nouveaux États membres, les fonds de cohésion y furent considérablement réduits (de 1,03 pour cent dans le premier paquet Blair). Dans les "anciens" États membres, des coupes furent réalisées au niveau du développement rural. Pour le reste, le "paquet Juncker" fut en majeure partie maintenu.

La réussite du Sommet Européen des 15-16 décembre 2005 dépendait, en première instance, de la question de savoir si Tony Blair était prêt à accepter une réduction du rabais britannique. Un accord global sur le budget pluriannuel a finalement été possible moyennant un compromis dans lequel le rabais britannique fait, sur la base de la proposition Juncker, l'objet d'une réduction permanente et structurelle en excluant les dépenses liées à l'élargissement.

La poursuite de l'élargissement de l'Union européenne

Après que l'Union européenne ait accueilli 10 nouveaux États membres au 1er mai 2004, ce qui a mis fin à de nombreuses années de division du continent européen, de nouveaux développements importants se sont à nouveau produits en 2005 sur le plan de l'élargissement de l'Union.

Signature du traité d'adhésion avec la Roumanie et la Bulgarie

Faisant suite à la clôture des négociations d'adhésion avec la Roumanie et la Bulgarie en décembre 2004, la cérémonie officielle de signature du traité d'adhésion a pu avoir lieu le 25 avril 2005. L'adhésion reste prévue pour le 1er janvier 2007. L'Union européenne a toutefois mis au point un mécanisme qui offre des garanties suffisantes pour que les deux pays respectent effectivement tous leurs engagements. Si cela ne devait pas être le cas, la date d'adhésion pourrait être reportée d'un an, à savoir au 1er janvier 2008.

Toute décision éventuelle de report s'appuiera sur les résultats d'un monitoring approfondi et minutieux des progrès réalisés dans chacun des deux pays, effectué par la Commission. Le 25 octobre 2005, la Commission a présenté son rapport annuel de monitoring. Si la Roumanie et la Bulgarie ont bel et bien enregistré d'importants progrès, des efforts supplémentaires restent néanmoins à faire. En effet, il importe non seulement d'adopter l'"acquis communautaire" mais égale-

3. La politique

ment de l'appliquer concrètement. Des capacités administratives et juridiques suffisantes doivent dès lors être créées afin de mettre en oeuvre l'acquis et de le rendre contraignant.

Ouverture des négociations avec la Turquie

Durant le Conseil européen de décembre 2004 clôturant la Présidence néerlandaise de l'UE, il avait déjà été décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion tant avec la Turquie qu'avec la Croatie, pour autant qu'un certain nombre de conditions soient remplies.

La Turquie devait adopter un certain nombre d'instruments législatifs (loi sur les associations, nouveau code pénal, loi sur les Cours d'appel intermédiaires, Code de procédure pénale, législation portant création de la police judiciaire, loi sur l'exécution des peines et des mesures) et signer le Protocole Additionnel à l'Accord

d'Ankara sur l'union douanière entre l'UE et la Turquie. Ce Protocole était en effet devenu nécessaire compte tenu de l'élargissement de l'Union à 25 Etats membres. La Turquie a rempli ces deux conditions et le 3 octobre 2005, l'UE, ses Etats membres et la Turquie sont parvenus à un accord sur le mandat de négociation, ce qui permettait d'entamer officiellement les négociations.

De l'avis général, les négociations seront longues et la Turquie devra encore faire de nombreux efforts. Ces négociations sont un processus ouvert dont l'issue ne peut pas encore être garantie pour l'instant. Le démarrage des négociations est toutefois un signal clair en direction de la Turquie et une invitation à s'ancrer pleinement dans les évolutions et les acquis de l'Union européenne.

Processus de négociation également amorcé avec la Croatie

En décembre 2004, l'Union européenne avait clairement conditionné l'ouverture des discussions avec la Croatie à sa coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans l'affaire relative au général Gotovina. En mars 2005, le Conseil a adopté le mandat de négociation tout en estimant que pour l'heure, on ne pouvait pas encore véritablement parler de coopération. La Procureure générale du TPIY, Carla Del Ponte, n'a fait état d'une véritable coopération que début octobre 2005, offrant ainsi au Conseil l'opportunité de prendre une décision positive. Le Conseil a toutefois clairement souligné, le 3 octobre 2005, que le maintien de la coopération avec le Tribunal serait un élément essentiel pour la poursuite du processus d'adhésion. L'arrestation du général Gotovina sur l'île espagnole de Tenerife, le 7 décembre 2005

Signature solennelle à Luxembourg du Traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, avril

© BELGA



3

3. La politique

a constitué un événement crucial à cet égard..

L'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) se rapproche de l'Union

Le 9 novembre, la Commission a rendu son avis sur la demande d'adhésion de l'ARYM et a recommandé l'octroi du statut de pays candidat. Le Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005 a décidé d'accorder ce statut à l'ARYM.

La Belgique appuie le processus d'adhésion et la mise en oeuvre de la politique européenne de voisinage

En 2005, le SPF Affaires étrangères a organisé des stages et des séminaires de formation pour les diplomates et les fonctionnaires des pays candidats et des pays partenaires. En mai 2005, un séminaire a donc eu lieu à Bucarest tandis que des hauts fonctionnaires turcs et ukrainiens ont été accueillis en octobre et novembre 2005 à Bruxelles. Le stage destiné aux fonctionnaires ukrainiens s'est tenu dans le cadre de la politique européenne de voisinage (mise en oeuvre du plan d'action UE pour l'Ukraine).

Par ailleurs, des fonctionnaires belges continuent à participer aux programmes d'assistance européens tels que Twinning et TAIEX (*Technical Assistance Information Exchange Office*) de la Commission, dans le cadre du processus de renforcement des institutions (*institution building*), qui vise à développer des services publics modernes et efficaces capables d'appliquer l'*acquis communautaire*. Ces deux programmes ont été

considérablement élargis : à l'heure actuelle, ils ne s'adressent pas seulement aux dix nouveaux Etats membres et aux quatre pays candidats, mais également aux Balkans occidentaux et aux pays concernés par la politique européenne de voisinage (pays voisins de l'UE à l'Est et au Sud).

Afin d'accroître la participation belge aux programmes d'assistance européens susmentionnés, notre SPF a organisé en mai 2005, pour la troisième fois déjà, une grande session d'information et de sensibilisation à l'intention des instances fédérales et fédérées et des institutions semi-publiques.

Une politique de sécurité et de défense mettant l'accent sur l'Europe

La politique belge en matière de sécurité met l'accent sur le développement d'une Politique européenne de Sécurité et de Défense s'inscrivant à son tour dans une Stratégie européenne de Sécurité basée sur un concept de sécurité collective. La PESD s'appuie sur un pilier militaire de 60.000 hommes pour lequel un objectif global (Headline Goal) a été défini et sur les *battle groups*, force d'intervention rapide de 1.500 hommes capable d'intervenir de manière tout à fait autonome dans un rayon de 6.000 km. La Belgique participe à ces *battle groups* en collaboration avec la France, l'Allemagne et les pays de l'Eurocorps. Une Agence européenne de Défense soutient le développement des capacités militaires. Un pilier civil vient compléter l'éventail d'instruments en

matière de gestion des crises. Il concerne principalement tous les aspects liés à la police, au renforcement de l'Etat de droit, à l'administration civile et à la protection des civils dans le cadre d'initiatives en matière de stabilisation et de reconstruction dans les zones de conflits. La déclaration de politique fédérale du 11 octobre 2005 demande à ce propos que des efforts supplémentaires soient consentis au cours des prochains mois afin de renforcer la cohérence et la coopération entre les différents départements concernés, dont la Défense, les Affaires étrangères/la Coopération au Développement, l'Intérieur, la Justice...

La PESD sert très clairement les intérêts du citoyen et sera un facteur important d'intégration au sein de l'UE au cours des prochaines années.

Le rôle de l'OTAN reste essentiel

En tant qu'alliance militaire, l'OTAN a connu de profondes transformations depuis la disparition de l'Union soviétique. Aujourd'hui, l'accent est mis davantage sur les dangers découlant des armes de destruction massive, du terrorisme et des États voyous. Pour la Belgique, l'OTAN demeure un instrument essentiel pour la défense collective du territoire de l'Alliance, pour la protection des intérêts vitaux des Alliés et comme organisation capable de contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans ce contexte, notre pays participe à l'opération ISAF en Afghanistan et à la KFOR au Kosovo. L'OTAN est par ailleurs un excellent instrument pour garantir l'interopérabilité entre les forces nationales.

3. La politique

La PESD et l'OTAN sont complémentaires. Au sein de l'OTAN, la Belgique souhaite développer la PESD en tant que composante européenne de l'Alliance, gage d'un dialogue et d'une prise de décision équilibrés.

Une transposition plus efficace des directives européennes

La Belgique a pris différentes mesures afin d'améliorer le processus de transposition des directives européennes.

Un groupe de travail proactif examine chaque projet de directive sous l'angle de leur transposition ultérieure. Les coordinateurs européens participent aux réunions de ce groupe de travail proactif (propositions de directives) et à celles du groupe de travail qui s'occupe des transpositions (directives entrées en vigueur). Chaque coordinateur européen représente un département, une Région ou une Communauté. Il assure le suivi de la législation européenne qui concerne son département, sa Région ou sa Communauté et met tout en œuvre afin qu'elle soit transposée correctement dans la législation nationale.

Devenue opérationnelle depuis le 11 juillet 2005, la Banque de Données interactive Eurtransbel, développée par le SPF Affaires étrangères en collaboration avec Fedict (Service Public Fédéral Technologie de l'Information et de la Communication), offre aux coordinateurs européens un outil de qualité leur permettant d'assurer le suivi de la transposition en droit belge des directives européennes, dès le stade de la proposition de directive jusqu'à la transposition ou l'application concrète. La banque de données répertorie également les procédures précontentieuses (procé-

dure entre la Commission européenne et l'État membre concerné avant saisie de la Cour de Justice) et les procédures pendantes devant la Cour de Justice des Communautés européennes.

Toutes ces mesures ont entraîné une diminution du nombre de transpositions tardives.

3. La Belgique dans le cadre multilatéral

Sommet du Millénaire + 5 des Nations Unies

Le Sommet « du Millénaire +5 » s'est tenu à New York du 14 au 16 septembre 2005. Y ont participé pour la Belgique, le Premier Ministre, M. Verhofstadt, le Ministre des Affaires étrangères, M. De Gucht, et le Ministre de la Coopération au développement, M. De Decker. Ce Sommet a été préparé pendant près de deux ans, non seulement à New York mais aussi à Bruxelles.

Le SPF Affaires étrangères et l'IRRI (Institut Royal des Relations Internationales) ont organisé deux séminaires, consacrés respectivement au Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau *'Un monde plus sûr : notre affaire à tous' (A more secure world: our shared responsibility)*, et à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire.

Le Ministre des Affaires étrangères a présenté ses vues dès janvier 2005 devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre. Le Sénat a adopté un rapport substantiel sur la réforme des Nations Unies. Les associations belges pour les Nations Unies

(*Vlaamse Vereniging voor de Verenigde Naties et Association pour les Nations Unies*) ont également organisé plusieurs activités consacrées à cette réforme.

Les organisations non gouvernementales ont été informées de l'évolution des préparatifs.

Étant donné la diversité des thèmes figurant à l'ordre du jour du Sommet, le SPF Affaires étrangères a veillé à assurer la coordination interdépartementale qui s'imposait pour définir les positions belges. Une note reprenant ces positions peut être consultée sur le site Internet du SPF Affaires étrangères.

Le Sommet lui-même, initialement prévu pour faire le bilan de la mise en œuvre des Objectifs de Développement du Millénaire, s'était également vu confier, par le Secrétaire général de l'ONU, la mission de définir les priorités des Nations Unies dans le contexte international actuel et d'adopter les réformes nécessaires pour les mettre en œuvre.

Résultats

Bien que les compromis atteints n'aient pas toujours été à la hauteur des ambitions initiales, quelques éléments importants peuvent être mis à l'actif de ce Sommet. L'interdépendance qui existe entre paix et sécurité, développement et respect des droits de l'homme a été unanimement réaffirmée. L'acquis du Sommet de 2000 et la place centrale des Objectifs du Millénaire dans les stratégies de développement ainsi que la priorité à réserver à l'Afrique ont été consolidés. La décision de créer une Commission de Consolidation de la paix devrait permettre de mieux accompagner les pays sortant d'un conflit afin qu'ils

s'engagent de façon durable dans la voie de la stabilité et du développement. Le 'Conseil permanent des Droits de l'Homme', si les négociations sur ses modalités aboutissent au résultat souhaité, devrait devenir un organe plus efficace, plus légitime et plus crédible que ne l'était devenue la Commission des Droits de l'Homme. D'autres réformes devront être élaborées davantage, sur la base des décisions de principe adoptées au Sommet : la réforme du Conseil économique et social, la réforme de la gestion du Secrétariat des Nations Unies, la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement, la réforme du système de développement des Nations Unies, le renforcement des organisations humanitaires, l'aménagement des relations entre l'ONU et les organisations régionales.

Insuccès

Par ailleurs, il a fallu noter un certain nombre d'insuccès. Ainsi, il n'a pas été possible d'élargir le Conseil de sécurité à de nouveaux membres, faute du soutien nécessaire aux diverses formules avancées. Le Sommet n'a pas non plus été en mesure d'élaborer une définition du « terrorisme » universellement acceptable. Et il a fait l'impasse sur l'important chapitre de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Un séminaire, également ouvert au public, organisé conjointement par l'IRRI (Institut Royal des Relations Internationales) et l'EPC (*European Policy Centre*), a été consacré au bilan du Sommet au début octobre. La mise

en œuvre des décisions du Sommet constituera pour les prochains mois le fil conducteur des activités du Service Nations Unies.

Vers la présidence belge de l'OSCE

En 2006, la Belgique assume la présidence de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE).

Cet organisme paneuropéen regroupe 55 membres de Vancouver à Vladivostok, des pays qui poursuivent tous les mêmes objectifs : la promotion de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit, d'une économie libre et la protection de l'environnement. La mission qui attend la Belgique n'est donc pas à prendre à la légère. Notre SPF a dès lors beaucoup investi en 2005 dans la préparation de la Présidence belge.

L'OSCE s'inscrit totalement dans la vision de la Belgique en matière de coopération internationale : une approche multilatérale et l'accent mis sur le respect des droits de l'homme, la démocratie et le développement social. La prochaine présidence offre à notre pays une occasion supplémentaire pour renforcer davantage notre engagement au sein de l'OSCE.

Sur cette base et en vue d'assister le Ministre, Monsieur Pierre Chevalier a été nommé représentant spécial. Une cellule OSCE a été créée au sein de notre SPF; notre Représentation Permanente à Vienne a été renforcée. En tant que membre effectif de la Troïka, dont font partie la présidence actuelle, la précédente et la suivante,

la Belgique a en outre eu la possibilité de suivre les activités du pays exerçant actuellement la présidence, la Slovénie, et de préparer la politique future.

Des contacts politiques ont déjà été établis par le Ministre De Gucht ou par son représentant spécial en vue de la future présidence. Ils ont par ailleurs participé à différents forums et conférences, tels que le Forum économique de l'OSCE à Prague (mai), la Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance à Cordoue (juin) et le Séminaire méditerranéen sur la migration et l'intégration à Rabat (septembre).

Présidence du FCS

Dans le domaine politico-militaire, première dimension de l'OSCE, il importait surtout de préparer et d'exercer la présidence de l'organe de concertation, le FCS (*Forum pour la coopération en matière de sécurité*). Le FCS fonctionne avec une présidence qui change tous les quatre mois. La Belgique a occupé cette fonction du 1er septembre jusqu'à fin décembre 2005.

Notre présidence a essentiellement mis l'accent sur deux thèmes : la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, d'une part, et la problématique des armes légères et de petit calibre, d'autre part. Des trafics importants d'armes légères et de petit calibre ont lieu et ils s'accompagnent d'effets très déstabilisants. Il est grand temps que l'OSCE renforce son action pour aider à endiguer ces trafics.

3. La politique

Dimension économique : pleins feux sur les transports

En ce qui concerne la dimension économique, la Belgique se propose de poursuivre la politique de rénovation. Dans ce contexte, la première étape a été de désigner Monsieur Bernard Snoy, ancien membre du Conseil de la Banque Mondiale et de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), en tant que coordinateur général pour l'OSCE. À la treizième réunion du Forum Économique à Prague, où la Belgique était représentée par Pierre Chevalier, nous avons lancé l'idée que la priorité devait être donnée aux 'transports dans la zone OSCE'. Notre proposition a reçu un accueil très favorable. L'intention de la Belgique est essentiellement de contribuer au désenclavement du Caucase méridional et de l'Asie centrale ainsi que de promouvoir la coopération régionale. Le Conseil Permanent a approuvé la proposition le 7 juillet 2005. Les transports sont désormais le thème central de la dimension économique et environnementale en 2006.

Contre l'intolérance

Dans une large mesure, la dimension humaine a été placée sous le signe de la lutte soutenue contre l'intolérance, efforts qui ont culminé avec l'organisation de la Conférence sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance à Cordoue. L'accent y a été mis sur la nécessité de mettre plus activement en pratique les engagements pris antérieurement. Les

thèmes suivants étaient également au programme : le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, les élections démocratiques et les nouvelles technologies, les garanties pour un procès équitable ainsi que Migrations et intégration. Un séminaire sur cette dernière matière a été organisé à Rabat dans le cadre du Dialogue avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE, présidé en 2005 par la Belgique.

Mise à disposition de savoir-faire et de moyens financiers

La Belgique a témoigné sa confiance en l'approche de l'OSCE en mettant à sa disposition son savoir-faire et des moyens financiers. Cette année, une quinzaine de Belges ont participé à des missions OSCE dans les Balkans ou ont exercé des fonctions au Secrétariat à Vienne. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a pu compter cette année sur 77 observateurs belges, qui sont intervenus lors de scrutins organisés en Albanie, en Macédoine, en Moldavie, en Azerbaïdjan, au Tadjikistan, au Kirghizistan et au Kazakhstan.

La Belgique a en outre assumé ses responsabilités sur le plan financier, notamment en mettant des moyens extrabudgétaires à la disposition d'un certain nombre de projets sur le terrain. Une attention toute particulière a été accordée à l'Initiative Environnement et Sécurité (ENVSEC). Ce projet est une initiative commune de l'OSCE, des Nations Unies et de l'OTAN, son objectif est d'inventorier les problèmes

environnementaux sous l'angle de la prévention des conflits. Dans le cadre de cette initiative, la Belgique a soutenu le *Moldova Trust Fund*, créé en vue de financer la destruction de produits chimiques dangereux en Moldavie, le projet 'gestion de l'approvisionnement en eau dans le bassin de la Save', le projet du 'centre Aarhus' pour la protection de l'environnement en Asie centrale et le démarrage de l'Initiative ENVSEC en Europe orientale.

Par ailleurs, la Belgique a accordé des contributions extrabudgétaires à la lutte contre la traite des êtres humains et a ainsi réaffirmé que cette lutte constituait pour nous une priorité importante. Notre aide financière a été investie dans un projet en faveur d'orphelins ukrainiens, la réforme de la police au Kirghizistan et la publication d'un manuel destiné à aider les pays à économie de transition à améliorer l'environnement des affaires et le climat des investissements. Dans la zone de conflit de l'Ossétie du Sud (Géorgie), la Belgique contribue au financement d'une analyse des besoins pour la reconstruction et le développement économique de la région. L'Académie de l'OSCE à Bichkek (Kirghizistan) a également bénéficié cette année d'une aide financière belge. Afin de promouvoir la liberté de la presse, notre pays a financé une campagne de l'OSCE en faveur de la décriminalisation de la calomnie et de la diffamation et contre l'indemnisation excessive. En Serbie-Monténégro, la lutte contre le blanchiment d'argent a bénéficié de plus de moyens grâce à une aide financière belge.

4. La Belgique et la mondialisation

Alors que les échanges économiques se mondialisent de plus en plus en raison du progrès technologique, les aires de compétences qui déterminent le cadre des activités économiques demeurent généralement limitées à un Etat et à son territoire. Cette fragmentation politique ne constitue pas seulement un frein à l'intégration de nombreux Etats dans l'économie mondiale, elle fait également obstacle à l'établissement de la paix et de la sécurité et au développement de la prospérité.

La prise de conscience croissante de la nécessité de mieux gérer les 'biens publics mondiaux' s'est clairement manifestée durant les préparatifs du Sommet des Nations Unies (New York 14-16 septembre 2005), déjà évoqué par ailleurs.

En ce qui concerne les politiques menées dans le cadre de la plupart des problématiques liées à la mondialisation, le SPF Affaires étrangères en assume la dimension internationale tandis que la responsabilité pour les fondements de ces politiques incombe à d'autres Départements. Notre SPF remplit à cet égard une fonction d'appui et de coordination et veille à la cohérence des politiques menées.

La Belgique, en tant que partisan convaincu d'un multilatéralisme efficace, a opté pour une approche des questions relatives à la mondialisation passant par les organisations et les institutions internationales. Cette approche s'est révélée particulièrement fructueuse dans des domaines tels que le développement durable, les efforts déployés allant dans le sens d'une conjonction harmonieuse de la croissance économique, du progrès social et d'une politique environnementale res-

ponsable, ou dans le cadre de questions sensibles s'accompagnant fréquemment de drames humains, telles que la problématique de l'asile, des migrations internationales et de la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Service Public Fédéral Affaires étrangères a également joué son rôle d'appui et de coordination dans la défense et le suivi des positions belges dans les organisations internationales telles que la CNUCED, la FAO et l'OCDE, ainsi que dans des domaines tels que la politique scientifique, les questions générales de développement et la coopération économique, incluant des thèmes comme les matières premières et l'énergie.

Dans la même perspective, la dimension internationale de la lutte contre le terrorisme fait également partie des compétences de la Direction Mondialisation.

Agenda de développement de Doha: progression difficile

Après l'échec de la Conférence de Cancún en septembre 2003, les négociations dans le cadre du cycle de Doha (entamées en 2001) sont entrées dans une phase de réflexion. Les différents groupes qui s'étaient constitués durant la phase préparatoire à Cancún ont été consolidés. Le G20 comprend le groupe des pays en développement plus avancés et les économies émergentes: Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Chine, Cuba, Egypte, les Philippines, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Zimbabwe et Afrique du Sud. Le G10 se compose des importateurs nets de produits agricoles: Bulgarie, Islande,

Israël, Japon, Liechtenstein, Maurice, Norvège, Taiwan, Corée du Sud, et Suisse. Le G4 est formé par l'UE, les Etats-Unis, l'Inde et le Brésil.

Fin juillet 2004: accord-cadre

S'il a fallu pas mal de temps avant que la "machine" de négociation du cycle de Doha ne redémarre, les acteurs clés, à la surprise générale, ont réussi, notamment avec l'aide du Brésil et de l'Inde, à conclure fin juillet un accord-cadre sur les modalités de négociation (non chiffrées) relatives :

- aux biens industriels (*Non-Agricultural Market Access - NAMA*) ;
- aux services ;
- à la facilitation du commerce via une diminution des règles (*trade facilitation*) ;
- aux aspects développement.

L'UE se fixe comme objectif de parvenir à un résultat équilibré dans les divers volets de cet accord-cadre.

En septembre 2005, l'ancien Commissaire UE Pascal Lamy est devenu le nouveau Directeur général de l'Organisation mondiale du Commerce. Il a invité les acteurs clés à débloquer les négociations au moyen d'une série de concessions parallèles, difficiles sur le plan politique, dans les domaines suivants :

- pour l'UE, accès au marché pour les produits agricoles ;
- pour les Etats-Unis, soutien interne pour les agriculteurs et antidumping ;
- pour le Brésil, tarifs industriels (NAMA) et services ;
- pour l'Inde, tarifs industriels (NAMA).

Cette méthode devait produire des résultats tangibles et identifiables, susceptibles de donner un nouvel élan au proces-

sus de négociation. Début octobre, les grands blocs commerciaux ont mis sur la table leurs propositions en matière agricole. L'agriculture est considérée comme le secteur clé capable d'induire des progrès dans d'autres secteurs, tels que les services ou les produits industriels.

A la mi-novembre, il est toutefois devenu clair que les positions resteraient à ce point éloignées les unes des autres qu'il ne serait pas possible de parvenir à des arrangements concrets, chiffrés durant la Conférence ministérielle de Hong Kong.

Durant la Conférence de Hong Kong, l'UE a réussi à assurer un résultat équilibré perpétuant le niveau d'ambition du cycle de Doha dans son ensemble. Beaucoup de volonté politique sera toutefois nécessaire pour que les échéances fixées à Hong Kong soient respectées.

Un accord a par ailleurs été atteint sur un paquet de mesures en matière de développement qui comprend des concessions concrètes en matière d'assistance et de nouvelles aides pour les Pays Moins Avancés. Le Japon et les Etats-Unis – sous la pression e.a. de l'UE – ont fait aux Pays Moins Avancés d'importantes concessions en matière d'accès aux marchés en franchise de droits et de contingents.

La Belgique, qui se montre très favorable à une meilleure intégration des pays en développement dans le commerce mondial et à une sécurité juridique accrue grâce à une réglementation plus adaptée, n'a cessé de rappeler avec insistance que les engagements pris par notre pays impliquent, en contrepartie, des engagements équivalents de la part des autres

pays développés. Dans le même temps, la Belgique souhaite que les plus grands et les plus développés parmi les pays en développement ne puissent plus bénéficier automatiquement des avantages accordés aux Pays Moins Avancés.

La Belgique se caractérise par une économie ouverte, axée sur les exportations, dans laquelle le secteur des services et l'industrie jouent un rôle prépondérant. Notre pays a donc tout intérêt à ce que le cycle de Doha garantisse à nos services et biens industriels un meilleur accès aux marchés étrangers.

Développement durable et protection de l'environnement : une préoccupation constante

Le Sommet du Millénaire des Nations Unies a consolidé le caractère horizontal ou transversal du développement durable : en d'autres termes, cette thématique, qui englobe par exemple la question des droits de l'homme, est devenue une préoccupation générale dans un éventail de matières politiques.

La déclaration confirme l'objectif poursuivi, à savoir parvenir au développement durable en mettant en oeuvre l'Agenda 21 et le Plan d'action de Johannesburg. Ces actions doivent déboucher sur l'intégration des trois composantes du développement durable – le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement – en tant que piliers se renforçant mutuellement. La lutte contre la pauvreté, l'infléchissement des schémas de production et de consommation non durables ainsi que la protection et la gestion des richesses naturelles constituent tant

le but que la base du développement durable.

Dans le cadre des Nations Unies, la Commission Développement durable assure le suivi de la mise en oeuvre des engagements de Johannesburg. En 2005, le cycle consacré aux problématiques de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains a débouché sur un résultat négocié, les pays et les institutions internationales s'engageant à mettre en oeuvre de manière plus efficace les engagements de Johannesburg. Les négociateurs ont par ailleurs déjà entamé les préparatifs du cycle consacré à l'énergie, au développement industriel, à la pollution atmosphérique et au climat. Le thème du développement durable est également mis à l'ordre du jour dans d'autres enceintes, à savoir l'OCDE, la CEE-ONU (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe), le Conseil de l'Europe et l'UE.

L'harmonisation des positions belges en matière de développement durable s'effectue dans le cadre de réunions mensuelles organisées par Coormulti. Il s'agit d'une structure permanente de coordination et de concertation sur les thèmes multilatéraux et mondiaux, domaine de compétences de la DGM. Il y a concertation avec les autres directions générales de notre SPF, ainsi qu'avec les partenaires fédéraux et fédérés.

Le Sommet du Millénaire des Nations Unies a donné le feu vert pour examiner les possibilités de créer un cadre institutionnel plus cohérent, en d'autres termes élever le PNUE au rang d'une véritable organisation environnementale des Nations Unies.

En ce qui concerne les thèmes environnementaux, on remarque que le climat

a été placé à l'avant-plan de l'ordre du jour international. Le climat a été l'un des principaux thèmes abordés au cours de la réunion du G8 en Ecosse et durant la Présidence britannique de l'UE. Depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto (16 février 2005), les pays peuvent participer à des échanges de droits d'émission. A cette fin, le SPF Environnement a lancé un appel via nos postes diplomatiques.

Un autre thème actuel et important en matière d'environnement est la synergie entre les traités multilatéraux. A l'heure actuelle, on examine les possibilités de synergie entre la Convention de Bâle sur les déchets, la Convention de Rotterdam sur le consentement préalable applicable à certains produits dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les 'polluants organiques persistants' (POP). Grâce e.a. au financement accordé par notre DGCD, une étude du PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'environnement) se penche actuellement sur les questions de synergie entre les traités relatifs à la biodiversité.

La Belgique était présente à un certain nombre d'autres réunions où la problématique du développement durable et de la protection de l'environnement figurait en bonne place. Notre SPF a participé à l'élaboration de la position belge, qui a été défendue à l'occasion des événements suivants :

- la 23ème Session du Conseil d'administration du PNUÉ/le *Forum ministériel global de l'Environnement*, qui a délivré sur les aspects environnement un message fort en prévision du Sommet ;
- le conseil consultatif de l'intéressante initiative 'Environnement et Sécurité', pro-

gramme conjoint du PNUÉ, de l'OSCE, du PNUD (*United Nations Development Program*) et de l'OTAN (la Belgique fait maintenant partie des donateurs) ;

- négociation d'une stratégie mondiale de gestion des substances chimiques dangereuses ;
- la huitième Conférence des Parties à la *Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification*, UNCCD ;
- la première Conférence des Parties à la Convention sur les polluants organiques persistants (POP) ;
- la onzième Conférence des Parties à la Convention sur le climat et la première Conférence des Parties au Protocole de Kyoto ;
- la deuxième Conférence des Parties au Protocole de Carthagène sur la biodiversité ;
- la 28ème Conférence des Parties au Traité sur l'Antarctique et la 24ème session de la commission pour la conservation de la flore et de la faune marines de l'Antarctique ;
- le cinquième forum des Nations Unies sur les forêts ;
- les réunions de la commission internationale baleinière ;
- les réunions du réseau d'experts 'Diplomatie verte' (points de contact au sein des Ministères des Affaires étrangères des pays de l'UE) ;
- la première réunion préparatoire à la Conférence ministérielle paneuropéenne sur l'environnement qui se tiendra à Belgrade en 2007.

Asile et immigration : une coopération renforcée

En ce qui concerne la politique à mener en matière de migrations internationales, il est apparu indispensable de dévelop-

per le dialogue international, d'accroître la cohérence tant sur le plan national qu'international et d'améliorer la coordination en renforçant la *gouvernance* nationale et internationale.

Les auditions régionales de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CCMI), auxquelles notre SPF a participé, y ont contribué. Le rapport y relatif a été publié en octobre.

Sous l'impulsion de la Présidence belge du partenariat OSCE-Méditerranée, un séminaire a été organisé à Rabat, consacré au thème 'Migrations et Intégration'. La CIG (consultations intergouvernementales sur les questions d'asile et d'immigration) a élaboré une nouvelle stratégie. Le Portugais António Guterres est devenu le nouveau Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

Notre SPF suit de près les débats dans les différentes enceintes internationales qui examinent les questions d'immigration et d'asile, de traite des êtres humains et d'immigration clandestine, à savoir l'OIM (Organisation internationale pour les migrations), le UNHCR, la CIG, la CCMI, le CIDM, les Nations Unies, l'OSCE et le Benelux.

En ce qui concerne l'UE, des entretiens ont eu lieu à haut niveau avec la Russie, les Etats-Unis et les Balkans occidentaux sur la problématique des migrations. Le 21 novembre, le Conseil Affaires étrangères a adopté les conclusions du Conseil relatives à l'immigration et aux relations extérieures ainsi que la nouvelle stratégie vis-à-vis de l'Afrique, qui comprend un important volet migrations. Les conclusions du Conseil plaidant pour une stratégie relative à la dimension externe de l'espace de liberté, de sécurité et de justice ont également été approuvées.

Le Conseil européen de décembre a débattu de l'«Approche globale sur la question des migrations : priorités d'action pour une meilleure gestion des migrations».

Une stratégie de facilitation de l'obtention des visas a également été mise au point et les priorités en matière de réadmission ont été fixées, donnant ainsi à la dimension externe de la politique européenne en matière d'immigration une nouvelle et considérable impulsion. Dans la lignée de ces nouvelles priorités et conjointement avec l'OIM et la future Présidence autrichienne, la Belgique organisera les 24/25 janvier 2006 à Bruxelles une Conférence ministérielle qui aura pour thème : Sécurité, Liberté, Justice, Prospérité et Migrations, conférence à laquelle les pays voisins de l'UE seront invités. Les stratégies relatives au voisinage européen, qui comportent un volet Politique migratoire pour la plupart des pays concernés, pourront ainsi être ciblées sur des aspects plus concrets, d'autant plus que cette Conférence sera suivie de quelque neuf réunions de travail au niveau des experts, qui se dérouleront dans le courant 2006/2007.

Le groupe de travail à haut niveau Asile et Migration, dans lequel notre SPF joue le rôle de porte-parole pour la Belgique, oeuvre à l'élaboration d'une 'stratégie globale en matière de migrations', visant à créer un partenariat avec des pays tiers, dans le cadre d'une approche intégrée. A cet effet, la capacité de gestion des migrations doit être accrue dans ces pays, principalement dans la zone Euroméditerranéenne mais également dans des pays tels que l'Ukraine et la Libye. En ce qui concerne l'Ukraine, il a été convenu de démarrer un projet pilote afin d'évaluer la protection régionale (protection des réfugiés dans la

région). En 2005, le lien entre migrations et développement a bénéficié d'une attention particulière, tant sur le plan national qu'europpéen, ainsi qu'au sein des différents services publics fédéraux. Le monde des ONG s'est également focalisé sur ce thème, ainsi qu'il ressort notamment du séminaire organisé conjointement par la Fondation Roi Baudouin et notre SPF, à l'occasion de la visite du directeur général adjoint de l'OIM, Mme Ndayie. Une conférence au niveau ministériel sur le même thème est également prévue à Bruxelles en mars 2006. Elle sera organisée conjointement par notre SPF et par l'OIM. La Commission européenne a publié une communication sur la Migration et le Développement, qui donne des orientations concrètes sur le plan des actions à entreprendre. La cohérence en matière de politiques migratoires était également à l'ordre du jour de la session du Conseil de l'OIM de décembre, qui a accordé une large place à la problématique « Migration et Développement », avec l'Ambassadeur de Belgique pour l'immigration et la politique d'asile comme conférencier invité. Après la publication du 'livre vert' de la Commission européenne sur les migrations économiques, la Belgique a dû définir sa position vis-à-vis d'une 'approche' européenne de ces migrations. Il est apparu à cette occasion que l'idée d'un débat sur la nécessité ou sur l'opportunité de cette forme de migrations se heurte toujours à des réticences dans notre pays.

En 2005, un certain nombre de problèmes bilatéraux relatifs à l'identification et à la réadmission des illégaux ont été abordés. Des négociations se sont tenues avec l'Inde, le Maroc, l'Algérie, la RDC, la Russie, le Libéria, la Guinée, le Pakistan,

l'Arménie, le Vietnam, l'Afghanistan et la Turquie. Un dialogue régulier a lieu avec ces pays sur les questions migratoires.

Concernant la Bosnie-Herzégovine, des négociations ont démarré sur un accord de réadmission avec le Benelux tandis que les discussions avec le Nigeria ont été relancées et une nouvelle proposition Benelux se trouve sur la table.

Notre SPF a noué des contacts au Maroc avec les responsables en matière d'immigration, ainsi qu'avec la Fondation Hassan II et les organisations internationales (UNHCR) et les ONG (Médecins sans Frontières) présentes sur place. Vis-à-vis du Maroc, la Belgique entend mettre au point une approche plus stratégique de la problématique des migrations. Une rencontre interdépartementale a eu lieu dans le contexte du nouveau programme de développement pour les trois prochaines années, à l'initiative de l'Ambassadeur pour l'immigration et la politique d'asile et de la Cellule stratégique Affaires étrangères ; l'objectif est d'intégrer dans ce nouveau programme diverses activités ciblées sur l'immigration et sur les migrants.

Notre SPF a accordé une aide financière à plusieurs projets en matière d'immigration, d'asile, de traite des êtres humains et d'immigration clandestine et entretient des contacts réguliers avec diverses organisations de la société civile concernées par ces problématiques.

Notre SPF joue un rôle actif de liaison dans le suivi des vols sécurisés organisés par le SPF Intérieur pour le rapatriement d'illégaux et de demandeurs d'asile déboutés.

Lutte contre le terrorisme

Depuis le 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme est une priorité, tant au niveau international que national et notre SPF joue un rôle particulier dans cette lutte, du fait que le terrorisme est 'sans frontières' et de nature internationale. Les connaissances acquises et les informations récoltées sur le terrorisme et sur le phénomène de radicalisation par nos diplomates, observateurs privilégiés à l'étranger, peuvent se révéler très intéressantes pour les services belges spécialisés dans la lutte contre le terrorisme. Nos diplomates suivent de très près les développements politiques et géopolitiques du pays où ils sont accrédités, la formation de groupuscules extrémistes ou terroristes ainsi que les mesures et initiatives prises par les autorités locales.

Renforcement de la Cellule 'Lutte contre le terrorisme'

L'action de notre SPF ne se limite pas à la collecte d'informations via nos postes à l'étranger. En Belgique également, la problématique du terrorisme fait l'objet d'une attention croissante. La Cellule 'Lutte contre le terrorisme' au sein de la direction générale Affaires multilatérales et Mondialisation s'est ainsi vue renforcée par l'arrivée d'un coordinateur, d'un attaché et d'une personne de contact pour les affaires consulaires.

Cette cellule est chargée de la coordination interne de tous les aspects de la lutte anti-terroriste et constitue le point de contact central pour les postes à l'étranger. Elle assure par ailleurs la liaison avec les autres Départements et services

compétents en matière de lutte contre le terrorisme, e.a. dans le cadre des activités du Collège du Renseignement et de la Sécurité.

Le coordinateur de la cellule représente la Belgique dans les différentes Conférences et enceintes internationales (UE, NU, Conseil de l'Europe), et définit en concertation avec les services compétents la position que la Belgique souhaite y défendre.

La cellule assure également le suivi, sur le plan politique et diplomatique, des principaux développements internationaux en matière de sécurité. Grâce à cette cellule, notre SPF est associé plus activement aux activités des organisations non gouvernementales, tant nationales qu'internationales, spécialisées dans l'étude des phénomènes terroristes ou dans la lutte contre le terrorisme.

5. La Belgique et les droits de l'homme

La Cour pénale internationale

Le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale a été adopté le 17 juillet 1998 lors de la Conférence diplomatique des plénipotentiaires des Nations Unies sur l'établissement d'une Cour pénale internationale. A l'heure actuelle, le Statut de Rome compte 100 États membres dont la Belgique.

Le Statut de Rome est entré en vigueur en date du 1er juillet 2002, date depuis laquelle les individus qui se rendent coupables de l'un des crimes énoncés dans le Statut sont passibles de poursuites devant la

Cour. Il s'agit des crimes internationaux les plus graves tels que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide.

La Cour pénale internationale a le statut d'une organisation internationale, permanente et indépendante de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle elle est toutefois liée par un « Accord régissant les relations entre la CPI et l'ONU » signé le 4 octobre 2004. De par son statut, la Cour pénale internationale se distingue des tribunaux pénaux internationaux institués dans le cadre de l'ONU pour juger des crimes commis notamment en ex-Yougoslavie, au Rwanda et en Sierra Leone, entre autres en ce qu'elle est « complémentaire » aux juridictions nationales, c'est-à-dire que le national y tient l'international en état, pour autant cependant que la juridiction nationale puisse être présumée capable et ait la volonté de poursuivre les auteurs présumés des crimes.

En outre, contrairement aux règles applicables devant les tribunaux pénaux internationaux spéciaux, l'accès des victimes aux procédures judiciaires menées par la CPI est prévu par le Statut de Rome. Exclusivité de cette institution, son statut prévoit par ailleurs la constitution d'un Fonds spécial au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et de leurs familles. Ce Fonds est administré par des hautes personnalités de renommée internationale spécialisées dans la protection des droits humanitaires.

La Belgique a été très active dans les négociations ayant abouti à l'adoption du Statut de Rome et continue à oeu-

vrer activement au bon fonctionnement de la CPI, notamment à l'occasion des sessions annuelles de l'Assemblée des Etats parties. De plus, la Belgique est représentée au sein du personnel de la Cour pénale internationale notamment par M. Serge Brammertz, lequel a été nommé par l'Assemblée des Etats parties aux fonctions importantes de Procureur adjoint et de chef du département des enquêtes du Bureau du Procureur.

Enquête sur les crimes commis dans le Darfour

En date du 31 mars 2005, le Conseil de sécurité a déféré à la Cour pénale internationale la situation au Darfour (Soudan). Après une analyse minutieuse des documents transmis notamment par la Commission internationale d'enquête sur le Darfour, le Procureur a décidé, en date du 1er juin 2005 d'ouvrir une enquête sur les crimes commis dans cette région depuis le 1er juillet 2002, ce qui porte à 3 le nombre de situations faisant l'objet d'enquêtes de la part du Procureur de la CPI (Ouganda, République démocratique du Congo et Soudan). Dans le cadre de son enquête sur la situation en Ouganda, la Cour pénale internationale a, en octobre 2005, lancé ses premiers mandats d'arrêts contre 5 leaders de la LRA (*Lord's Resistance Army*).

La Cour est devenue en 2005 pleinement opérationnelle et a entamé la phase proprement judiciaire de ses opérations.

On trouvera plus d'informations sur le site Internet de la Cour pénale internationale: www.icc-cpi.int

6. La Belgique et la coopération au développement

Parmi les nombreuses interventions de la coopération au développement belge en 2005, nous en avons choisi trois, que nous vous présentons ici. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site de la coopération au développement www.dgcd.be

L'initiative Fast Track

L'initiative Fast Track (FTI) a été créée en 2002 à la suite du consensus de Monterrey.

Il s'agit d'un partenariat mondial qui inclut les pays en développement, les agences de développement et les pays bailleurs de fonds en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation du deuxième Objectif du Millénaire, à savoir atteindre l'enseignement primaire universel, pour les garçons et les filles, d'ici à 2015. Tous les pays à faible revenu qui démontrent un engagement sérieux pour atteindre cet objectif peuvent recevoir le soutien de la FTI.

La FTI vise à promouvoir une aide plus efficace à l'enseignement primaire en maximisant la coordination, la complémentarité et l'harmonisation des bailleurs de fonds dans la fourniture de l'aide et en réduisant les coûts de transaction pour les pays bénéficiaires. Elle permet l'établissement d'un dialogue entre tous les partenaires autour des politiques du secteur de l'éducation. Elle vise une croissance soutenue de l'aide dans le secteur

de l'éducation primaire pour les pays qui démontrent la capacité de l'utiliser efficacement. Elle promeut un financement interne adéquat et durable de l'éducation. Finalement, elle encourage une responsabilité accrue du secteur par la présentation de rapports annuels sur les progrès des politiques et les résultats atteints.

L'essentiel des apports financiers reste bilatéral. Toutefois, l'initiative s'est dotée de deux "Trust Funds":

D'une part, le Fonds Catalytique qui fournit aux pays orphelins de bailleurs des financements de courte durée (2 ou 3 ans). Ceci doit permettre aux pays élus et choisis par le comité de gestion du fonds de mettre en oeuvre leur politique et, en fonction des résultats obtenus, d'attirer de nouveaux bailleurs.

Le Fonds de Développement de Plans d'Éducation qui doit permettre aux pays non éligibles en raison d'un manque de plan crédible, de préparer leur plan.

Pour être éligible à l'Initiative, un pays doit posséder un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté - DSRP - définitif et un plan stratégique global de développement du secteur éducation crédible et mis en place efficacement.

L'organisation de la FTI

Le secrétariat de la FTI est géré par la Banque Mondiale sous la direction du Comité de pilotage. Le Comité directeur donne les grandes orientations politiques à la FTI, indique la direction à suivre par le secrétariat entre

3

3. La politique

les réunions de partenariat et permet d'assurer la coordination. Le Comité de pilotage est composé des deux co-présidents en exercice, de l'UNESCO, de la Banque Mondiale et du co-président sortant (Suède). La Belgique a été choisie pour assurer la co-présidence du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. La Grande-Bretagne a assuré la co-présidence de janvier à décembre 2005.

La Direction générale de la Coopération au Développement et la "Fast Track Initiative"

La DGCD a été un partenaire actif de la FTI depuis le début. Dans le cadre de cette initiative, la DGCD contribue au Fonds Catalytique établi en novembre 2003 auprès de la Banque Mondiale. Ce fonds met à disposition des pays des financements transitoires à court terme (deux à trois ans) pour permettre au pays de faire face au besoin financier lié au fait que trop peu de bailleurs de fonds contribuent au plan d'éducation, le but final étant d'attirer d'autres bailleurs pour assurer un financement durable du plan d'éducation. La contribution de la DGCD s'élève à 1 million EUR par année sur la période 2004-2007.

La Fast Track Initiative comprend la plupart des bailleurs engagés dans le domaine de l'éducation, à savoir une trentaine de pays et organisations internationales. Il n'est pas nécessaire d'être contributeur à la FTI pour participer aux dialogues locaux. L'initiative compte sept bailleurs de fonds bilatéraux: les Pays-Bas, la Norvège, la Belgique, l'Italie, le Royaume-Uni, la Suède et l'Espagne. Les engagements

sur la période 2005-2007 s'élèvent à 239,19 millions US\$ dont 192,19 pour les Pays-Bas.

Le total des allocations pour 2005 s'élève à 77,2 millions US\$. Neuf pays ont reçu un appui du programme depuis mars 2004, dont le Niger, pays de concentration de la DGCD. Par ailleurs, 13 pays sont éligibles dont le Mozambique et le Vietnam, pays de concentration. Il est prévu que 25 pays supplémentaires puissent avoir accès à la FTI dans les deux années futures. Dans ces 25 pays, neuf pays font partie des pays de concentration de la Belgique, à savoir le Bénin, la Bolivie, le Mali, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie et l'Ouganda en 2005, et le Burundi et la RDC en 2006.

Interventions de la Coopération belge en faveur des victimes du tsunami

En dehors des actions développées par B-FAST pour venir en aide aux victimes du tsunami, des projets de réhabilitation et de reconstruction ont pu être menés en Indonésie, au Sri Lanka, aux Seychelles et aux îles Maldives, grâce à un financement de la Direction Générale de la Coopération au Développement. Au total, un budget de 15 millions d'euros a permis à notre pays de participer de manière significative à l'importante mobilisation internationale.

Dès les premiers jours, des équipes de secours et des équipements de première urgence achetés par la Croix Rouge de Belgique ont été acheminés en Indonésie et au Sri Lanka ; avec

l'appui de la Défense Nationale, de l'aide alimentaire a pu être distribuée aux sinistrés via la PAM (programme alimentaire mondial).

Mais aussi, très rapidement, au-delà de l'urgence proprement dite, des actions visant à atténuer les séquelles de la catastrophe sont devenues la priorité. Elles ont été menées et sont toujours en cours sur l'ensemble de la zone sinistrée, avec le soutien des organisations internationales et des ONG humanitaires belges. Relevons ainsi :

- le financement de projets de relance d'activités génératrices de revenu, via la FAO, au Sri Lanka, en Indonésie, aux Maldives. Ces projets ont permis la reprise des activités de la pêche par l'achat de matériel de pêche (moteurs, filets...) ainsi que la réparation des embarcations endommagées ;
- la construction de logements en matériaux durables dès que les terrains ont été déclarés zone de construction à la suite d'un nouveau cadastre ;
- la reconstruction d'un port dans les Maldives avec le PNUD ;
- le financement de diverses activités permettant de rendre aux populations de nouveaux moyens de subsistances avec l'OIT et le PNUD ;
- la participation au Trust Fund de la Banque Mondiale pour la reconstruction en Indonésie, et plus spécialement dans la région d'Aceh sur l'île de Sumatra, avec un montant qui atteindra 10 millions USD sur trois ans.

Évidemment cette aide gouvernementale s'ajoute à la très importante contribution de la population belge, qui, via le Consortium 12-12 entre autres, a permis également de soutenir les



B-FAST aide à soulager la détresse provoquée par le tsunami en Asie du Sud-est.

© BELGA

victimes du tsunami par l'intermédiaire des ONG belges. La très grande médiatisation de cette catastrophe naturelle hors du commun a certainement contribué au succès des collectes de fonds auprès du public.

Le service Suivi, Évaluation et Statistiques

Le service Suivi, Évaluation et Statistiques (D0.2) est un des services faisant partie de la Direction générale de la Coopération au Développement. Sa création repose sur le projet ambitieux d'encourager une culture de gestion axée sur les résultats à tous les échelons de la DGCD. Cet objectif a été repris dans le plan de management du Directeur général. Le service a été mis

en place à la mi-2003, et on peut dire qu'en 2005, il a atteint sa vitesse de croisière.

Sur le plan des évaluations, on distingue trois missions fondamentales: la mise au point d'un calendrier d'évaluation pertinent présentant une haute valeur de restitution, la conduite d'évaluations thématiques et la fourniture d'un appui méthodologique aux services opérationnels lors de l'exécution d'évaluations ciblées. C'est pour cette raison que D0.2 est aussi appelé le "service d'évaluation interne". La politique globale et la stratégie de l'ensemble de la coopération au développement couvrant le large éventail de ses nombreux acteurs ressortissent, elles, au mandat de l'évaluateur spécial, S0.4.

La planification des évaluations se fait en concertation et en collaboration avec les services opérationnels. L'approbation et les ajustements du plan annuel se font au niveau du comité de gestion de la DGCD. Le fonctionnaire dirigeant pour chaque évaluation est soit un représentant du service opérationnel concerné, soit un collaborateur de D0.2 .

Parallèlement à la mise en oeuvre concrète des évaluations, D0.2 oeuvre également à l'élargissement du contexte des évaluations, travail qui s'articule autour de trois orientations fondamentales:

1. L'élargissement du marché des adjudications publiques a contribué à ouvrir la porte aux consortiums d'expertise et à l'internationalisation croissante des bureaux de consultation.

3

3. La politique

2. Des comités de pilotage à composition équilibrée sont mis en place pour chaque évaluation, et accompagnent la mission d'évaluation. Cette pratique permet d'avoir une perspective plus large et de garantir une approche participative.
3. Enfin, au niveau du contenu, une attention toute spéciale est portée à la planification et à l'analyse des thèmes d'évaluation pertinents avec les divers acteurs et dans les différents pays partenaires. Cette approche permet de mettre davantage l'accent sur les véritables points névralgiques de la coopération belge au développement.

D0.2 fournit en outre un appui au niveau du suivi axé sur les résultats. Au sens le plus large du terme, ceci comprend le développement et l'exploitation du système de traitement de l'information de gestion, qui rassemble toutes les statistiques de l'aide publique belge au développement (APD) en vue de pouvoir faire rapport à l'OCDE dans ce domaine. Dans un sens plus restreint, ceci comprend la fourniture d'une aide méthodologique dans le contexte du mandat élargi des gestionnaires de projet et de programmes. Ceci peut aller du développement d'instruments destinés à appuyer les missions de suivi des gestionnaires de dossier aux conseils lors de la révision des procédures ou lors de l'évaluation des demandes de subsides.

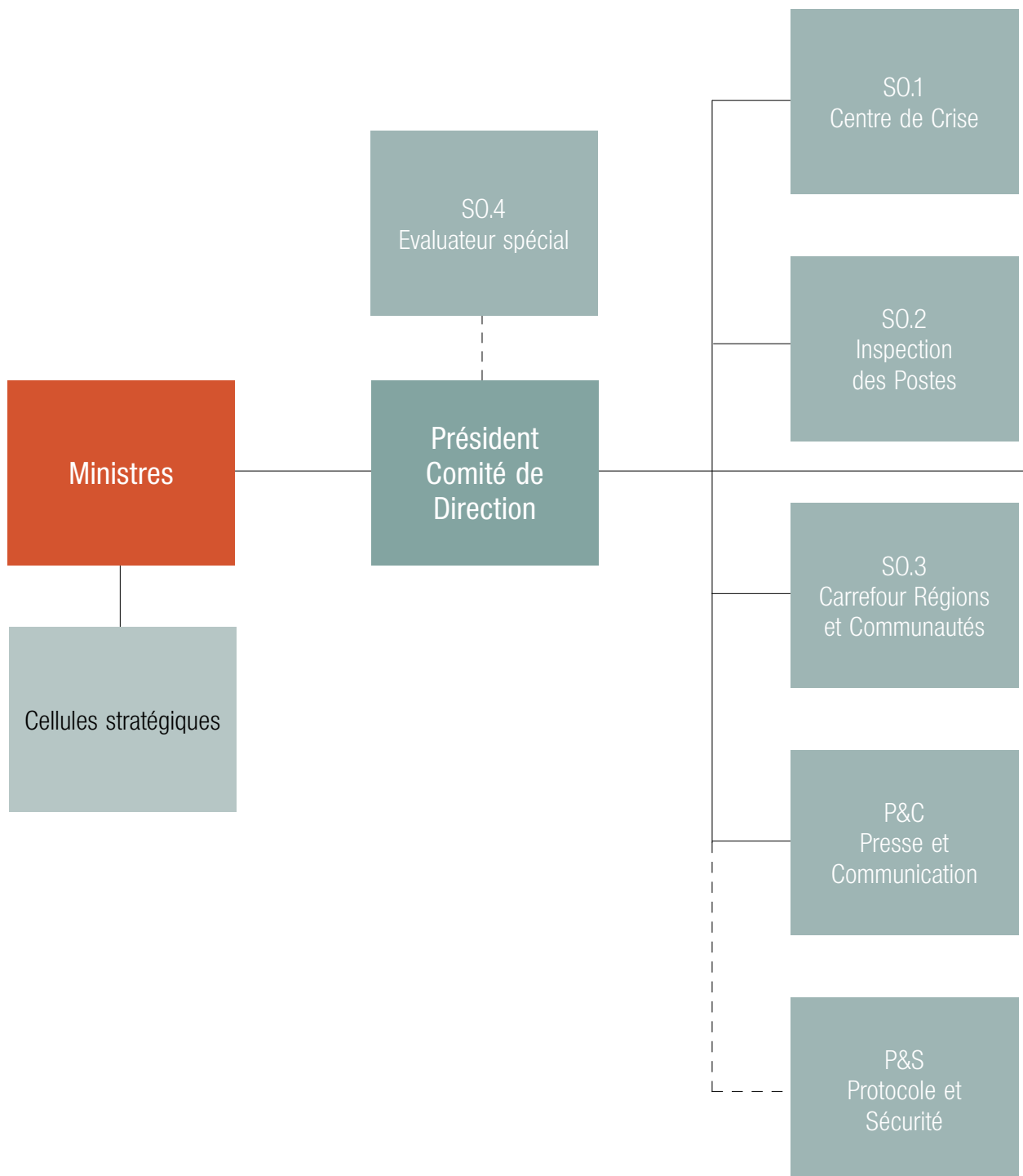
D0.2 représente les autorités belges au sein de la Direction de la coopération pour le développement - CAD) de l'OCDE dans quatre domaines :

- Réseau sur l'évaluation en matière de développement
- *Managing for Development Results* (Gestion axée sur les résultats de développement)
- Groupe de travail sur les statistiques (le collaborateur de D0.2 chargé des statistiques a été élu vice-président de ce groupe de travail en 2005)
- *"Task Force for the Triple C initiative"* (Union européenne): 6 évaluations portant sur l'application du Traité de Maastricht.

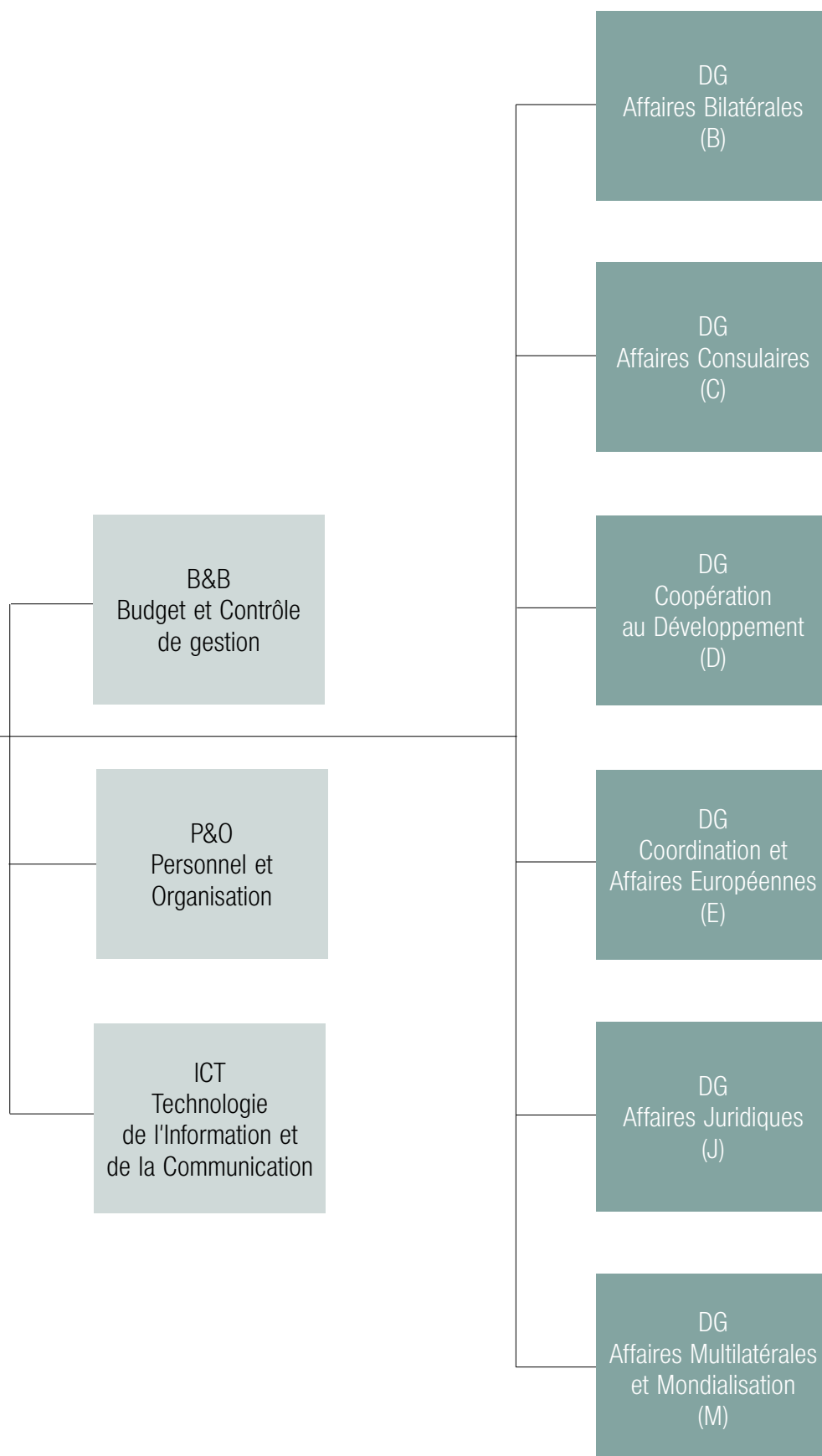
Annexes

A

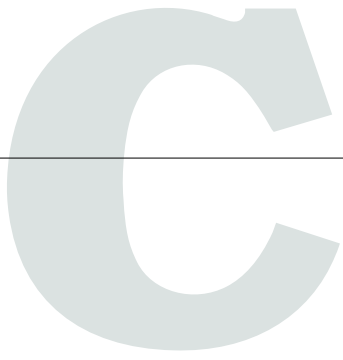




Organigramme du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement







Photos :

- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- BELGA

Réalisation graphique, mise en page, impression et reliure :

CIBE, centrum voor overheidscommunicatie v.z.w., Gent

Éditeur responsable :

Jan Grauls, rue des Petits Carmes 15, 1000 Bruxelles

Les données figurant dans le présent Rapport d'activité sont purement informatives.
Elles n'engagent nullement le Service Public Fédéral sur le plan juridique.

Dépôt légal : 0218/2005/15

La présente brochure est éditée par le Service Public Fédéral Affaires étrangères,
Commerce extérieur et Coopération au Développement.